

# RAPPORT ANNUEL 2020-2021

# RAPPORT ANNUEL

de la Commission de la  
capitale nationale du Québec

2020  
2021

---

Cette publication a été réalisée par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Photo de la page couverture – Belvédère de la côte de Sillery :  
© CCNQ; photographe : Jean-Philippe Labrie

Photo intérieures  
© CCNQ; Photographes : Jean-Philippe Labrie, Mélodie Verreault, Alexandre Zacharie

Mathieu Plante designer graphique, conception graphique  
Cendrine Audet (Littera), révision linguistique

©Commission de la capitale nationale du Québec 2021  
Dépôt légal 2021  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-89325-7 (PDF)  
ISBN : 978-2-550-89324-0 (Imprimé)

Commission de la capitale nationale du Québec  
525, boulevard René-Lévesque Est, RC  
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-0773  
Sans frais : 1 800 442-0773  
Télécopieur : 418 528-0883

Le contenu de cette publication est disponible sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : [capitale.gouv.qc.ca](http://capitale.gouv.qc.ca).



# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| Présentation au ministre responsable de la Commission de la capitale nationale du Québec ... | 6  |
| Présentation au président de l'Assemblée nationale du Québec .....                           | 7  |
| Mot de la présidente et directrice générale.....   | 8  |
| Faits saillants.....   | 10 |
| Présentation de l'organisation .....   | 18 |
| Présentation de la Commission .....  | 19 |
| Mission .....  | 19 |
| Conseil d'administration.....  | 20 |
| Comité exécutif .....  | 28 |
| Comité de vérification .....   | 28 |
| Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.....                              | 28 |
| Comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration .....                | 29 |
| Comité de direction .....  | 29 |
| Organigramme .....   | 30 |
| La Commission en bref .....  | 31 |
| Présentation des résultats.....  | 32 |
| Direction générale et secrétariat général .....  | 36 |
| Direction de l'aménagement et de la mise en valeur .....                                     | 37 |
| Direction de l'exploitation .....  | 39 |
| Direction des affaires administratives .....   | 39 |
| Utilisation des ressources .....   | 40 |
| Ressources contractuelles .....  | 41 |
| Ressources informationnelles .....   | 41 |
| Ressources financières.....  | 41 |
| Reddition de comptes sur la tarification des biens et services .....                         | 41 |
| Autres exigences.....  | 42 |
| Divulgence d'actes répréhensibles .....  | 43 |
| Diffusion de l'information .....   | 43 |
| Gestion des requêtes citoyennes et des commentaires .....                                    | 43 |
| Politique linguistique .....   | 43 |
| Personnes handicapées .....  | 43 |
| Développement durable.....   | 43 |
| Annexes.....   | 44 |
| États financiers .....   | 54 |

---

# PRÉSENTATION AU MINISTRE

responsable de la  
Commission de la capitale  
nationale du Québec

## Madame Geneviève Guilbault

Vice-première ministre  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale



Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2021. À la lecture de ce document, vous constaterez qu'il rend compte des activités et du bilan de la Commission pour l'année 2020-2021. Le rapport présente aussi les résultats du plan stratégique pour cette même période.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente et directrice générale,

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet

---

# PRÉSENTATION AU PRÉSIDENT

de l'Assemblée  
nationale du Québec

**Monsieur François Paradis**

Président de l'Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement



Monsieur le Président,

Je vous présente le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique et il présente les résultats obtenus par l'organisation en fonction de ses engagements ainsi que ses principales réalisations.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

A stylized, handwritten signature in black ink.

Geneviève Guilbault

---

# MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE



Dès le début de l'année financière, la Commission de la capitale nationale du Québec a été frappée de plein fouet par la pandémie. En effet, le 1<sup>er</sup> avril 2020, l'équipe vivait déjà la réalité du télétravail, avec tout ce que cela impose à une organisation qui n'était pas vraiment rompue à cette pratique. D'autant plus que cette période a coïncidé avec un anniversaire important pour notre organisation, soit son 25<sup>e</sup> anniversaire de création, étape qui est complètement passée sous le radar pour des raisons évidentes.

Nous avons donc malgré tout relevé nos manches et fait face à la situation. Je veux à cet égard remercier les employés et souligner leur capacité à parer à une situation hors du commun pour notre organisation, comme pour l'ensemble de la société.

Conséquence immédiate de cette mise en pause : nos activités locatives ont été complètement reléguées aux oubliettes et tous les mariages, commémorations, formations et autres événements de tout genre ont été annulés, notamment au domaine Cataract, au parc du Bois-de-Coulonge et au quai des Cagaux. L'Observatoire de la Capitale, niché au 31<sup>e</sup> étage de l'édifice Marie-Guyart, a été complètement fermé, ce qui est toujours le cas à l'aube de la nouvelle année financière qui se dessine à l'horizon.

Même si nos parcs et espaces verts n'ont accueilli aucun événement d'envergure, notamment au cours de la période estivale, ils ont été envahis par les citoyens désireux de profiter, de manière bien légitime, de ces lieux publics. La promenade Samuel-De Champlain n'a jamais été aussi occupée, d'autant plus que la Commission a profité de cette période sans précédent pour mener à bien un projet-pilote en accueillant des camions de rue.

Malgré ce contexte, la Commission a franchi des étapes significatives dans plusieurs dossiers. Parmi ceux-ci, il y a bien sûr le dossier de la promenade Samuel-De Champlain – phase 3, le plus important mandat jamais réalisé par notre organisme en 25 années d'existence.

Le gouvernement du Québec et la ministre responsable de la Capitale-Nationale, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, ont accepté dès les premiers jours d'avril 2020 la demande de modification significative présentée conjointement par la Commission et la Société québécoise des infrastructures, ce qui a fait en sorte que le budget du projet est passé de 171 M\$ à plus de 193 M\$. Cet appui sans équivoque dans ce dossier a préparé le terrain pour la suite des choses, dont l'autorisation tant attendue de l'Office des transports du Canada obtenue finalement le 22 septembre 2020, nous permettant d'aller de l'avant pour déplacer la voie ferrée sur une distance de 2,5 kilomètres.

Toutes les conditions sont maintenant réunies pour nous permettre de réaliser ce projet majeur pour la région de Québec. Entre-temps, les travaux battent leur plein. Les usagers de la promenade sont à même de constater actuellement l'ampleur des travaux, dont la livraison finale est prévue en 2023.

Pendant ce temps, la phase 1 de la mise à niveau des Nouvelles-Casernes dans le Vieux-Québec a été réalisée dans le temps et le budget initialement prévus. La phase 2 a débuté au printemps et s'échelonne jusqu'en 2022.

Autre projet majeur s'il en est un : celui du site archéologique Cartier-Roberval, planifié en quatre phases distinctes. La Commission amorce depuis peu la deuxième phase qui consiste plus spécifiquement en l'aménagement des lieux en 2021 et en 2022. Le programme de recherche suit son cours dans le cadre d'un partenariat unique avec l'Université Laval. Le fruit de ces recherches et des fouilles menées dans le cadre de la phase 1 sera d'une grande utilité au moment de concevoir une exposition en partenariat avec le Musée de la civilisation.

Parallèlement à ces projets, la Commission a réalisé dans son entièreté le programme en maintien des actifs et entretien qu'elle s'était engagée à livrer. Il s'agit de la première année d'un plan quinquennal. Elle a aussi collaboré à des projets en commémoration ou en aménagement sur le grand territoire qu'elle dessert, notamment à Lévis.

Pour une première fois depuis plusieurs années, grâce à une volonté des autorités gouvernementales en ce sens, la Commission a également pu compter sur un conseil d'administration complet. Sans l'apport de ces femmes et de ces hommes amoureux de leur Capitale, la Commission ne pourrait pas remplir son mandat aussi convenablement. Je tiens donc à cet égard à les remercier du fond du cœur pour leur contribution et leur soutien indéfectibles.

Appui tout aussi indéfectible de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Capitale-Nationale, qui a cru en nous en nous donnant les moyens pour réaliser pleinement notre mandat, d'autant plus que la prochaine année s'annonce porteuse à plusieurs égards.

En effet, outre les projets déjà bien amorcés, la Commission a dans ses carnets de commandes plusieurs interventions qui contribueront, comme le prévoit son mandat, à embellir et à aménager la Capitale-Nationale. Ceux-ci se feront avec la collaboration des décideurs du milieu régional, sans que la Commission ne pourrait espérer avancer.

Malgré une année de turbulences, la Commission a démontré sa capacité à faire face à la situation et à continuer à contribuer au développement de la région. Les prochains mois ne peuvent qu'être porteurs de promesses et de projets tous plus intéressants les uns que les autres.

**Marie Claire Ouellet**



—  
**FAITS  
SAILLANTS**



*Philippe Plante, adjoint exécutif à la présidente et directrice générale et Larry Tremblay, responsable du maintien d'actifs et de la réalisation de projets, en discussion devant le futur bâtiment des Baigneurs sur le chantier de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain*

## Poursuite de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain

La dernière année fut déterminante et marque, en quelque sorte, le passage à un nouveau cycle pour ce projet, le plus grand jamais réalisé par la Commission. Le processus de négociations avec nos partenaires s'est soldé, au mois de septembre, par l'obtention de l'autorisation de démanteler et de déplacer la voie ferrée existante. Cette étape se révèle sans contredit le fait marquant de ces douze derniers mois pour ce projet. Parallèlement à ces démarches, la mise en place des infrastructures souterraines, la réalisation des nouvelles voies de circulation de même que le début de la construction du nouveau portique ferroviaire et du pavillon des Baigneurs sont autant de réalisations qui ont commencé à parsemer ce chantier, qui s'étend sur près de 2,5 kilomètres, de la côte de Sillery à la côte Gilmour.



## Aménagement du belvédère de la côte de Sillery

Le mois d'août a été marqué par la construction du belvédère de la côte de Sillery. Les citoyens de la capitale nationale et des environs, tout comme les visiteurs, ont accès, depuis ce temps, à un nouveau point de vue saisissant. Fruit d'un partenariat entre la Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France, en commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec, cette structure de bois, d'acier et de verre est aménagée dans la courbe de la côte et surplombe le fleuve de même que la promenade Samuel-De Champlain. Le belvédère permet de contempler, d'un même coup d'œil, les ponts, le quai des Cageux, la station des Quais ainsi qu'une large portion des aménagements de la promenade. Par sa vocation, son emplacement et son esthétique, le belvédère constitue une autre réalisation signature de la Commission et marque une étape de plus dans la mise en valeur des attraits de la capitale.



*David Girard, conseiller en histoire et patrimoine, discute du projet en cours au site archéologique Cartier-Roberval avec Stéphane Desmeules, coordonnateur aux communications et à la promotion*

## Poursuite du projet du site archéologique Cartier-Roberval

Au cours de l'année, les volets 1 et 2 du projet, consacrés à la réalisation des travaux en archéologie pour la conservation des vestiges et artefacts et à la réalisation des travaux d'aménagement pour la mise en valeur du site, ont franchi des étapes déterminantes. Les plans et devis définitifs ont été faits, les permis d'exécution des travaux ont été délivrés, l'enfouissement des vestiges et les interventions archéologiques préalables aux travaux d'aménagement du site ont été réalisés à 90 % et le contrat a été octroyé à l'entrepreneur général, permettant ainsi le début des travaux d'aménagement au printemps 2021. Ces travaux visent la construction d'un bâtiment d'accueil, l'aménagement d'un sentier d'interprétation ainsi que d'une passerelle offrant une vue à 360 degrés sur le fleuve et le site lui-même. L'ouverture du site au public est prévue pour 2022.



*Nicolas Giroux, historien et chargé de projet, et Arnaud Lévesque, coordonnateur de chantier, contribuent aux travaux de consolidation des Nouvelles-Casernes*

## Consolidation des Nouvelles-Casernes

Autre réalisation majeure de cette année : la finalisation de la première phase des travaux de stabilisation et de consolidation des Nouvelles-Casernes. Les travaux, effectués des voûtes en sous-sol jusqu'au toit, qui visaient essentiellement à freiner la détérioration des sections 1 à 3 du bâtiment, sont ainsi achevés. La seconde phase de ce projet, qui touche les sections 4 à 7, a donc pu être mise en branle. C'est dans la section 7, celle située à l'angle de la côte du Palais et de la rue de l'Arsenal, que les interventions les plus significatives seront réalisées par la suite.





*Jean-Philippe Servant, coordonnateur en aménagement et architecture, a contribué aux travaux de restauration du mur d'enceinte du parc du Bois-de-Coulonge. Il est accompagné d'Anne-Marie Cardinal, agente logistique*

## Unité mixte de recherche, Capitales et patrimoines

Au mois de juillet, la Commission rendait publique la signature de l'entente de collaboration avec l'Université Laval pour la création de l'Unité mixte de recherche Capitales et patrimoines (UMRcp), financée sur cinq ans à hauteur de 2,5 M\$ par la Commission. L'UMRcp a pour mission d'établir, à l'échelle internationale, un pôle d'expertise d'avant-garde dans le domaine de l'étude et de la mise en valeur du patrimoine de capitales à travers le monde. Le premier projet de cette unité de recherche consiste à réaliser un programme de recherche exhaustif consacré au site archéologique Cartier-Roberval et aux données inexploitées qui s'y rattachent.

## Réfection du mur d'enceinte du parc du Bois-de-Coulonge

La deuxième phase de restauration du mur d'enceinte en pierre a été achevée à l'automne 2020, alors que la première phase s'est conclue en 2019. Les travaux de réhabilitation ont permis d'empêcher la dégradation des murets et de garantir la sécurité des piétons qui longent le mur d'enceinte près de la Grande Allée. Les murets en maçonnerie ont été démantelés puis reconstruits, en portant une attention particulière à la conservation de leur caractère historique et patrimonial. Les travaux réalisés sur cet ouvrage datant de 1945 s'étendent sur 145 mètres et s'inscrivent dans les projets de maintien des actifs de la Commission. Ils comportent également la restauration du portail et des enseignes de signalisation du parc.



## Réfection de la toiture du bâtiment principal du domaine Cataract

Effectués dans un souci de maintien de la qualité des actifs de la Commission et échelonnés de la mi-mai jusqu'au début novembre, les travaux de réfection de la toiture de ce joyau ont permis le remplacement complet du revêtement en acier galvanisé par un revêtement en cuivre étamé, l'ajout d'ancrages de vie pour la sécurité des ouvriers, la réparation de chevrons de bois altérés par la pluie, la création d'ouvertures pour une meilleure ventilation ainsi que l'ajout d'isolant dans certains combles. Le tout permet de maximiser l'efficacité énergétique, d'éviter les amoncellements de glace sur la toiture et ainsi de mieux préserver ce bâtiment remarquable.

## Projet pilote de camions de cuisine de rue

Un projet pilote impliquant la présence de camions de cuisine de rue au quai des Cageux de la promenade Samuel-De Champlain a été matérialisé pendant la saison estivale. Il est le fruit d'une collaboration entre le gestionnaire Food Trucks Happening Cuisine de rue et l'équipe de la Commission. Ce projet avait pour objectif de répondre aux besoins et attentes des usagers et de bonifier l'offre de services alimentaires du secteur. Cinq restaurateurs proposant des repas et des desserts ont participé au projet qui s'est déroulé du mois de juin au mois d'octobre. Le site a été qualifié d'idéal pour l'accueil de camions de cuisine de rue grâce à la visibilité qu'il procure aux restaurateurs et à l'emplacement d'exception en bordure du fleuve. Ce projet a confirmé l'intérêt des visiteurs pour cette offre alimentaire et a permis de faire rayonner la Commission ainsi que le quai des Cageux sur les médias sociaux et dans les médias traditionnels.

## Plantations d'espèces diversifiées d'arbres dans nos espaces verts

Afin de lutter contre l'agrile du frêne, la Commission bénéficie d'une entente avec la Ville de Québec qui prévoit l'abattage, la plantation et le traitement d'arbres dans les parcs de la Commission sur un échéancier d'un peu plus de sept ans. Alors que les travaux d'abattage sont terminés dans six des quatorze propriétés touchées, la plantation est en voie d'être achevée à la promenade Samuel-De Champlain et au parc de l'Amérique-Latine. La diversité des essences proposées, adaptées au concept et aux conditions propres à chacun des sites, apporte une richesse végétale dans la foresterie urbaine et dans les propriétés de la Commission. Elle limite également les risques de propagation en cas d'apparition d'une nouvelle maladie.

## 25<sup>e</sup> anniversaire de la CCNQ

L'année 2020 marquait le 25<sup>e</sup> anniversaire de création de la Commission. La pandémie s'est toutefois invitée à ce qui devait être une année de célébration de ce quart de siècle de projets et de réalisations. Pour des raisons évidentes, la majorité des actions de communication planifiées ont donc dû être annulées. Les médias sociaux de la Commission ont toutefois permis de souligner l'événement. De nombreuses publications, notamment celle d'une vidéo produite par la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, ont été diffusées. Résultat : les plateformes de médias sociaux ont fait le plein d'abonnés, ce qui sera bénéfique pour les futures communications de la Commission auprès de ses différentes clientèles.



# PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

## Présentation de la Commission

Créée le 22 juin 1995 par un vote unanime de l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec incarne la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'importance qu'il accorde à sa capitale. Elle a contribué de manière significative à embellir le paysage urbain de Québec. Elle a aussi fait la promotion de la capitale par des activités de découverte et d'interprétation.

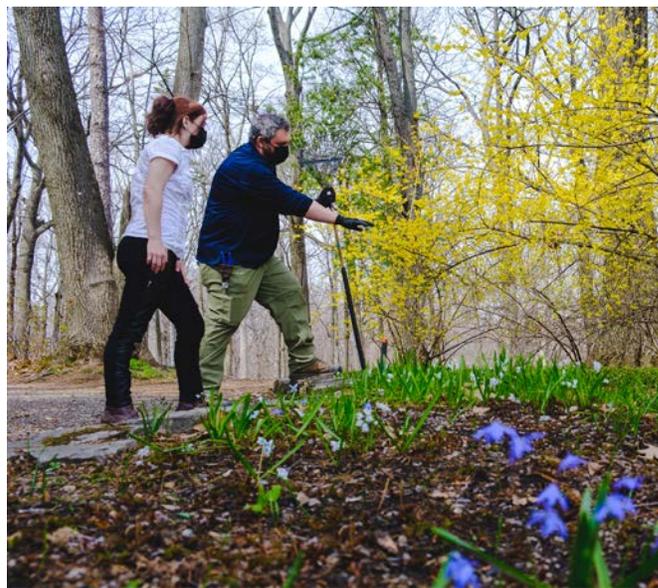
La Commission, qui cultive la fierté et l'appartenance des citoyens d'ici et d'ailleurs envers la capitale nationale, s'est dotée en 2019 d'une vision (*Horizon 2030*) et en janvier 2020 d'une planification stratégique pour les années 2020 à 2025.

## Mission

La Commission s'acquitte d'une vaste mission en contribuant à aménager et à embellir la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à les faire découvrir par diverses activités et différents programmes de connaissance. Elle veille également à conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut et à planifier diverses interventions avec les acteurs du milieu.



*Maude Rouleau-Laprise, chef d'équipe aux opérations des activités locatives, accompagnée de Stéphane Caron, horticulteur, dans le jardin d'hiver du domaine Cataraqui*



*Alexis Chevalier, horticulteur, et Jennifer Dion, coordonnatrice aux aménagements extérieurs, travaillent notamment à embellir et entretenir le parc du Bois-de-Coulonge*

## Conseil d'administration

La Commission relève de la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault. En vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*, les affaires de la Commission sont administrées par un conseil d'administration de treize membres nommés par le gouvernement, dont la présidente et directrice générale. Deux membres sont nommés sur recommandation de la Ville de Québec, et un membre est nommé sur recommandation de la Nation huronne-wendat. Parmi les membres du conseil d'administration autres que la présidente, au moins trois doivent résider sur le territoire de la ville de Québec et au moins un sur le territoire de la ville de Lévis,

sur recommandation de la Ville de Lévis. Le mandat des membres du conseil d'administration est d'au plus trois ans, sauf celui de la présidente, qui est d'au plus cinq ans. Aucune rémunération ni aucun avantage ne sont remis aux membres du conseil d'administration, et ces derniers sont soumis à un code d'éthique, lequel est publié sur le site Web de la Commission.

En 2020-2021, sept rencontres ont eu lieu en mai, juin, septembre, novembre, décembre et janvier. Pour l'année financière 2020-2021, le conseil d'administration était composé des membres suivants :

## Marie Claire OUELLET



### **Présidente et directrice générale**

**Mandat de cinq ans, depuis septembre 2017**

Native de Rimouski, M<sup>me</sup> Marie Claire Ouellet est diplômée de l'UQAR en études littéraires françaises, lettres et histoire. Passionnée des communications, elle occupe d'abord des postes de journaliste, de rédactrice en chef et de lectrice de nouvelles au sein de divers médias. Elle agit par la suite comme attachée de presse des cabinets du ministre des Affaires municipales et du ministre de la Santé et des Services sociaux. En 1994, M<sup>me</sup> Ouellet joint le cabinet de relations publiques NATIONAL en tant que directrice générale, puis associée directrice. De 2005 à 2015, au

sein du ministère du Conseil exécutif, elle travaille notamment à titre de secrétaire générale associée à la communication gouvernementale, puis devient directrice associée à l'Office du tourisme de Québec. Elle est ensuite nommée chef du protocole et sous-ministre associée à la concertation de l'action internationale. Depuis septembre 2017, M<sup>me</sup> Ouellet est la présidente et directrice générale de la Commission de la capitale nationale du Québec.

## Diane BLANCHETTE



**Administratrice et représentante de Lévis**  
Membre depuis juin 2018, premier mandat de trois ans

M<sup>me</sup> Diane Blanchette travaille comme comédienne pendant une douzaine d'années après sa sortie du Conservatoire d'art dramatique de Montréal en 1978. Après un détour de huit ans à la radio comme animatrice, recherchiste et réalisatrice d'émissions socioculturelles et musicales, elle revient près de la scène en 1998 en intégrant l'équipe de Diffusion culturelle de Lévis qui anime L'Anglicane et le Centre d'exposition Louise-Carrier. Elle y assume d'abord les fonctions de coordonnatrice aux arts de la scène avant d'accéder, en 2009, à la direction générale et artistique de l'organisme. En 2016, M<sup>me</sup> Blanchette reçoit la Médaille de l'Assemblée nationale en reconnaissance de son engagement dans le développement culturel de Lévis et plus récemment le Prix Reconnaissance 2020 de l'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles RIDEAU.

## Pierre DOLBEC



**Président des séances du conseil d'administration**  
Membre depuis avril 2015  
2<sup>e</sup> mandat de trois ans depuis juin 2018

Président et chef de la direction de Dolbec International, une entreprise qui œuvre principalement dans le milieu du courtage en douane et du transit international, M. Pierre Dolbec évolue dans le domaine de l'importation et de l'exportation depuis près de 45 ans. Son expertise est reconnue et c'est avec grand plaisir qu'il la partage dans le cadre de formations et de conférences. Élu le 3 novembre 2013, il occupe depuis le poste de maire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Ses citoyens le décrivent comme un homme d'action qui a pour mission l'amélioration de cette belle municipalité. Grand philanthrope, M. Dolbec s'implique et donne de son temps à de nombreux organismes à vocation communautaire de Québec qui lui tiennent à cœur.

## Alain GIRARD

**Administrateur**

2<sup>e</sup> mandat de trois ans depuis juin 2018

M. Alain Girard occupe le poste de président de l'Hôtel Château Laurier Québec et de l'Hôtel Château Bellevue incluant le traiteur événementiel George V. Outre ses fonctions quotidiennes en gestion hôtelière, M. Girard est bien engagé dans le milieu des affaires, particulièrement dans les domaines hôtelier et touristique. Au fil des ans, divers organismes et regroupements bénéficient de son soutien sur différents plans (porte-parole, membre de conseils d'administration, vice-président ou président), dont l'Office du tourisme de Québec, les Associations touristiques régionales associées du Québec, la Fondation québécoise de la relève en tourisme et l'Association des hôteliers du Québec. Également très engagé socialement, il appuie la Société Alzheimer de Québec et s'active depuis plusieurs années auprès de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches comme membre du comité des dons majeurs et comme coprésident de la campagne 2019, pour ne nommer que ces organismes.



## Steeve GROS-LOUIS

**Administrateur**

Membre depuis août 2018, premier mandat de trois ans

Huron-Wendat de la communauté de Wendake, près de la ville de Québec, M. Steeve Wadohandik Gros-Louis est fier de ses origines, de sa nation. C'est à travers ses nombreux projets et entreprises touristiques autochtones qu'il décide de vivre sa culture distinctive et surtout, de la partager. En plus de diriger, avec sa sœur, la boutique Raquettes et Artisanat Gros-Louis, inspiré par ses ancêtres et guidé par ses valeurs familiales, il démarre en 1999, avec son épouse, le désormais réputé restaurant La Sagamité, à Wendake et à Québec. Lauréat du prix Restaurateur de l'année volet terroir du Québec au Gala de la restauration, M. Wadohandik Gros-Louis a également remporté de nombreux prix couronnant l'essor du développement économique et touristique de ses entreprises au Québec. Membre de la troupe de danse Sandokwa depuis 1984, il en est le dirigeant principal depuis 1989. Il est par ailleurs impliqué dans son milieu, est membre du conseil d'administration de l'Hôtel – Musée Premières Nations de l'industrie touristique de Wendake depuis 2011 et enfin, est administrateur au sein du conseil d'administration de Tourisme Autochtone Québec depuis 2003 en plus d'en être le président depuis 2005.



## Jean GUYARD

**Administrateur**

Membre depuis juin 2018, premier mandat de trois ans



Avant sa retraite, M. Jean Guyard travaille, entre autres, en tant que secrétaire général à la Commission d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) pendant plus de dix ans, pour ensuite occuper durant vingt ans les fonctions de directeur du service d'aménagement du territoire de la CUQ. Intéressé par l'histoire, l'aménagement urbain et le patrimoine, au fil des années, il est notamment membre de la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville de Québec, président du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery, membre du comité de toponymie de la Ville de Québec, membre du comité de transition de l'agglomération de Québec et membre du comité directeur de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Au cours de sa carrière, M. Guyard reçoit de nombreux prix, dont un prix de professionnalisme canadien en 1986 et le Prix d'excellence en urbanisme de l'Institut canadien des urbanistes en 1987. En 2012, l'Ordre des urbanistes du Québec lui octroie le titre d'urbaniste émérite pour souligner sa compétence professionnelle, sa grande intégrité et ses réalisations remarquables dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme au Québec.

## Barry HOLLEMAN

**Administrateur**

Membre depuis août 2018, premier mandat de trois ans



En tant que conseiller d'affaires principal chez Inno-centre, M. Barry Holleman guide des entreprises dans la recherche d'aide au financement et d'appui à la commercialisation, la planification stratégique, le développement des affaires, ainsi que la recherche et la conclusion de partenariats. Grâce à son expérience en tant que chef de la direction chez Myca Health et vice-président Technologies cliniques chez Cardinal Health, il évolue dans des secteurs diversifiés, tels que la chaîne d'approvisionnement des sciences de la vie, l'informatique de la santé et la vente d'équipements médicaux, ainsi que la consultation en technologie de l'information et le développement informatique. Durant ses études supérieures, il obtient une maîtrise en sciences de la communication de l'Université Radboud de Nimègue, aux Pays-Bas, et fait un programme de développement des cadres à l'Université Duke de la Caroline du Nord. M. Holleman est président de la Literary and Historical Society of Quebec depuis mars 2016.

## André JUNEAU

**Administrateur**

2<sup>e</sup> mandat de trois ans depuis juin 2018



Titulaire d'un baccalauréat ès arts avec majeure en biologie de l'Université Laval, M. André Juneau poursuit sa carrière au sein du Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada. Il y occupe différentes fonctions, notamment celle de gestionnaire de la Programmation forestière de l'entente Canada-Québec sur le développement économique du Québec, volet forestier, et du programme Mon milieu, mes arbres. Il est également responsable de l'application de la *Loi sur l'évaluation environnementale et de la gestion du territoire forestier* de la base des Forces armées canadiennes de Valcartier. Concurrément, il est élu conseiller municipal et maire de Cap-Rouge. Pendant cette période, ses collègues l'élisent vice-président de la Communauté urbaine de Québec et président de la Commission de l'environnement de cet organisme. À la retraite, M. Juneau demeure actif et accepte le poste de président du conseil d'administration de la Commission des champs de bataille nationaux de 1995 à 2009.

## Alain KIROUAC

**Administrateur**

Membre depuis avril 2020, premier mandat de trois ans



Détenteur d'un baccalauréat spécialisé en histoire et d'un diplôme en communication publique de l'Université Laval, M. Alain Kirouac a représenté la Chambre de commerce de Québec dans le milieu des affaires de 1987 à 2014. Il a agi en tant que porte-parole public dans les dossiers d'actualité. Il a participé à l'élaboration des dossiers et à la prise de position de l'organisation. Il a siégé à divers conseils d'administration, entre autres la Fédération des chambres de commerce du Québec, la Société de rénovation Mailloux, le Groupe d'action sur le développement des liaisons aériennes de Québec et Ressources entreprises. De 2014 à 2020, il a occupé les fonctions de sous-ministre associé au Secrétariat à la Capitale-Nationale. À ce titre, il a assuré le lien entre les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant avec ceux-ci dans le but de contribuer à l'essor de dossiers à forte valeur pour la région.

## Jean-Guy POULIN

**Administrateur**

Membre depuis juin 2018, premier mandat de trois ans



M. Jean-Guy Poulin est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval et est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. À titre d'associé au sein d'un des plus importants bureaux de comptables au Québec, il réalise de multiples mandats auprès d'entreprises de services et manufacturières, d'institutions financières, ainsi que d'organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Il est, entre autres, co-vérificateur pendant huit ans de la plus importante société d'État fédérale et coresponsable d'un examen spécial de cette dernière. Il acquiert au fil des ans une vaste connaissance dans l'identification des risques d'affaires et dans la détermination des méthodes de vérification des contrôles utilisés pour gérer ces risques. Pendant plus de 20 ans, il est administrateur et trésorier du Festival d'été de Québec inc. et de sa filiale 3E. Actuellement, il est membre du conseil d'administration des Olympiques spéciaux du Québec.

## Pascal RABY

**Administrateur**

Membre depuis février 2020, premier mandat de trois ans



M<sup>e</sup> Pascal Raby possède un baccalauréat en droit, de l'Université Laval, obtenu en 1997, et une certification universitaire en gouvernance de sociétés obtenue en 2010. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1998. Il a amorcé sa carrière en cabinet privé en exerçant principalement en droit commercial, après avoir effectué son stage à l'Assemblée nationale du Québec. Au cours de sa formation universitaire, il a eu l'occasion de parfaire ses connaissances pendant un an auprès des juges de la Cour supérieure de Québec. Depuis novembre 2000, il travaille au sein de l'équipe du Port de Québec où il occupe le poste de vice-président, opérations et environnement. En 2011, M<sup>e</sup> Raby devient membre du conseil d'administration du Rendez-vous Naval de Québec, et en 2017, de celui du Carnaval de Québec.

## André ROY

**Administrateur**

Membre depuis avril 2020, premier mandat de trois ans



Diplômé de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie et possédant une attestation universitaire en gestion hôtelière de l'UQAM ainsi qu'un MBA de l'Université Laval, André Roy occupe le poste de vice-président exécutif et directeur général du Groupe Le Massif depuis mai 2019. Il a dirigé l'Office du tourisme de Québec de novembre 2013 à mai 2019. Il a aussi travaillé au sein de la Société des établissements de plein air du Québec pendant 17 ans, occupant tour à tour les postes de direction du Gîte du Mont-Albert, de la Station touristique Duchesnay, de l'Aquarium du Québec et des centres touristiques du Réseau Sépaq. Fort impliqué dans son milieu, il a agi à titre d'administrateur au sein de plusieurs organisations de Québec, entre autres à titre de président, pour l'Association des hôteliers de la région de Québec, du club Skal International Québec et du Carnaval de Québec. Passionné de tourisme et de marketing, il se décrit comme un gestionnaire orienté sur les résultats et la qualité et sur l'importance du service à la clientèle.

## Patrick ST-HILAIRE

**Administrateur**

Membre depuis août 2018, premier mandat de trois ans



M. Patrick St-Hilaire possède une vaste expérience dans la gestion d'entreprises du domaine des technologies. Il est vice-président développement des affaires chez Technologies Nexapp inc., une société de services-conseils. Passionné par l'innovation dans le domaine des technologies de l'information et leurs impacts sur les entreprises, il s'est spécialisé dans l'implantation de stratégies digitales pour permettre à ses clients de transformer leur modèle d'affaires et de soutenir le développement de leurs employés dans un monde où le numérique est devenu omniprésent. Détenteur d'un baccalauréat en administration, spécialisation en affaires électroniques, systèmes d'information et marketing, M. St-Hilaire obtient en 2014 la certification Aligning Strategy and Sales de la Harvard Business School, à Boston. Philanthrope, il s'implique dans sa communauté, notamment au sein du comité La Cellule de la Fondation du CHU de Québec et du Réseau Action TI.

## Comité exécutif

Le comité exécutif de la Commission a pour principal mandat de voir à l'application des décisions du conseil d'administration et de soutenir la présidente et directrice générale dans la réalisation des activités de la Commission. Le comité s'est réuni à six reprises aux mois d'avril, de juin, d'août, d'octobre, de décembre et de février. Il est formé de trois membres du conseil d'administration, soit :

- **M. Pierre Dolbec** (président)
- **M. Alain Girard**
- **M. Patrick St-Hilaire**

## Comité de vérification

Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités et s'assure, entre autres, d'une reddition de comptes valable auprès des autorités compétentes et du public. Le comité s'est réuni à six reprises en cours d'année financière, en avril, en juin, en septembre, en novembre, en janvier et en mars. Le comité de vérification est formé d'au moins trois membres du conseil d'administration, soit :

- **M. Pierre Dolbec** (président)
- **M. Barry Holleman**
- **M. André Juneau** (avril à septembre)
- **M. Alain Kirouac** (depuis septembre)
- **M. Jean-Guy Poulin**

## Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Le mandat du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines est principalement de voir à l'amélioration continue de la gouvernance de la Commission, d'exercer un rôle-conseil et de surveillance en matière d'éthique, puis de faire des recommandations en matière de gestion des ressources humaines. Le comité a tenu trois rencontres en août, en janvier et en mars. Les membres du comité sont :

- **M. Barry Holleman** (président)
- **M<sup>me</sup> Diane Blanchette**
- **M. Pascal Raby**

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année 2020-2021.

## Comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration

Le mandat du comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration est de conseiller la Commission en matière d'aménagement, de design et d'architecture ainsi que de commémoration, et au besoin, de formuler des avis sur les projets d'aménagement et de commémoration que lui soumet la Commission. Il est formé d'un minimum de deux membres du conseil d'administration et de dix membres recrutés pour leurs compétences reconnues, en lien avec la mission du comité. Le comité élargi s'est réuni en avril 2020. Les membres du comité sont :

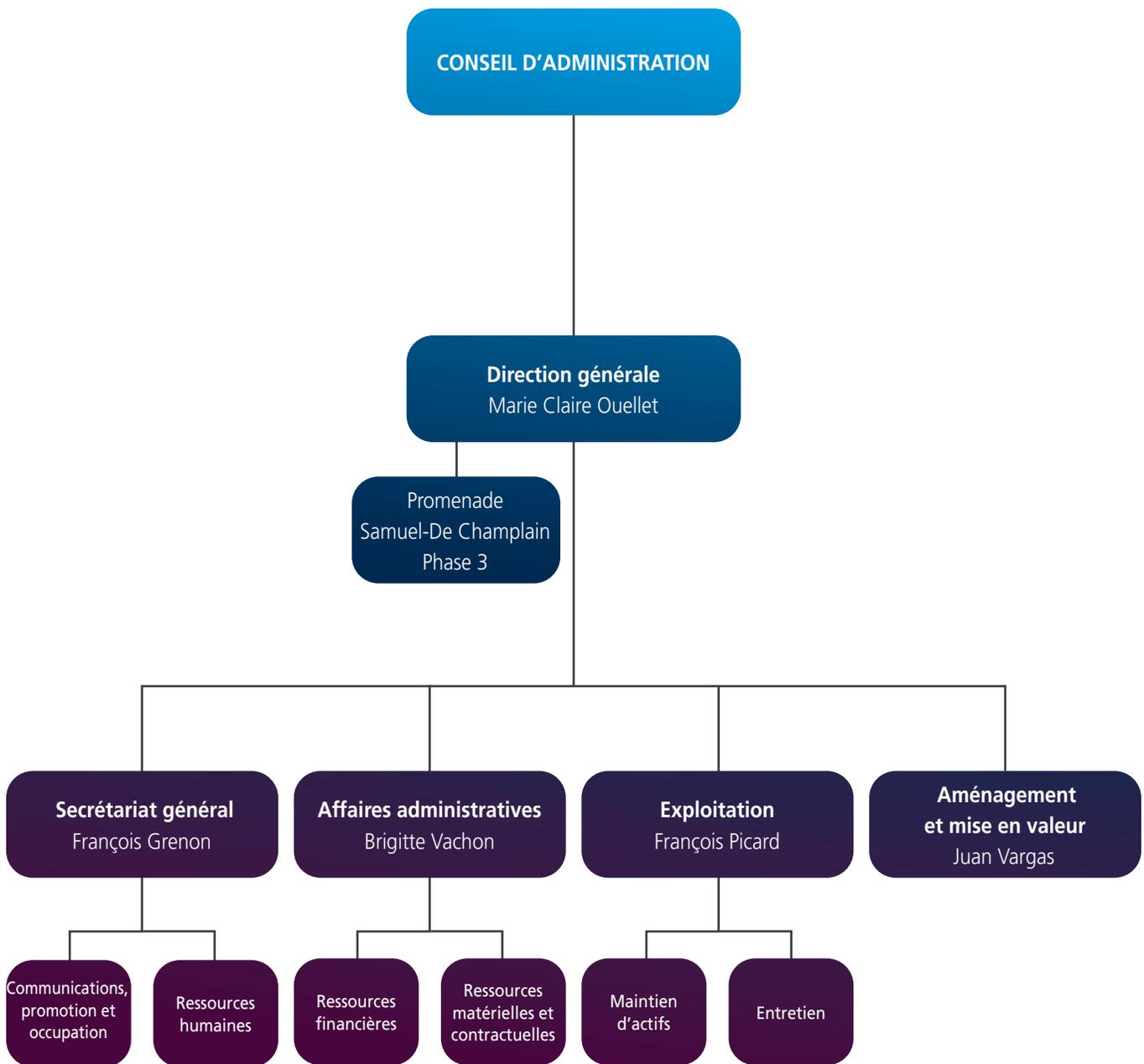
- **M. André Juneau** (président), **M. Steve Gros-Louis** et **M. Jean Guyard** (membres du conseil d'administration)
- **M<sup>me</sup> Johanne Brochu** (professeure agrégée à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval); **M<sup>me</sup> Chantale Émond** (directrice de la Division arts et patrimoine du Service de la culture et des relations internationales – Ville de Québec); **M. David Gagné** (historien – Ville de Lévis); **M. Fabrice Gagnon** (Commission de toponymie); **M. Louis Lesage** (directeur du bureau du Nionwentsio au Conseil de la Nation huronne-wendat); **M. Érick Rivard** (architecte associé et designer urbain – Groupe A / Annexe U); **M. Bernard Saint-Denis** (professeur agrégé – École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal); **M. Serge Viau** (urbaniste); **M. Jacques White** (professeur titulaire et directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval); un poste vacant
- **M. François Grenon**, secrétaire général, agit comme secrétaire du comité, et **M. Juan Vargas**, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur, participe aux rencontres.

## Comité de direction

Pour la gestion des affaires courantes, la présidente et directrice générale de la Commission est secondée par un comité de direction :

- **M<sup>me</sup> Manon Collette**, directrice de l'exploitation (jusqu'en octobre 2020)
- **M. François Grenon**, secrétaire général
- **M. François Picard**, directeur de l'exploitation (depuis octobre 2020)
- **M<sup>me</sup> Brigitte Vachon**, directrice des affaires administratives
- **M. Juan Vargas**, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur
- **M<sup>me</sup> Manon Tardif**, secrétaire du comité de direction (jusqu'en septembre 2020)
- **M<sup>me</sup> Michèle Darveau**, secrétaire du comité de direction (depuis septembre 2020)

# Organigramme



# La Commission en bref

## RESSOURCES FINANCIÈRES

# 27 437 011 \$

Budget annuel

## PROPRIÉTÉS DE LA COMMISSION

# 158,7

Hectares

# 11

Parcs avec  
aménagement paysager

# 4

Boisés

## RESSOURCES HUMAINES

56 employés permanents, occasionnels et saisonniers, à son siège social, dans ses parcs et à l'Observatoire de la Capitale au 31 mars 2021

# 4

Cadres

# 21

Professionnels

# 23

Techniciens, employés  
de bureau et employés  
au service à la clientèle

# 8

Ouvriers

## EXPLOITATION

[Occupation des parcs et des espaces verts]

# 41

Événements et  
activités diverses

# 12

Tournages

En raison de la pandémie, aucune activité n'a été réalisée en 2020-2021 dans le secteur de la location des salles et espaces, à l'Observatoire de la Capitale et dans le cadre du programme *Découvrir la capitale nationale*.

---

# PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

## Résultats relatifs au plan stratégique

La présente section fait état des résultats obtenus au terme de la mise en œuvre du plan stratégique actualisé 2020-2021 de la Commission. Il comprend trois grandes orientations pour les années 2020 à 2025, qui se déclinent dans le plan d'action 2020-2021 en cinq objectifs stratégiques, neuf indicateurs et autant de cibles.

# ORIENTATION 1

## Embellir, mettre en valeur et promouvoir les lieux confiés à la Commission

Cette orientation rejoint la mission de la Commission, mais elle s'exerce dans les lieux qui lui sont confiés en tant que propriétaire ou à titre de gestionnaire. Ceux-ci sont susceptibles de changer avec le temps, comme les 25 années d'existence de la Commission nous l'enseignent. Les défis sont donc grands, puisqu'outre la propriété des lieux, se pose la question de leur pérennité, notamment en assurant leur accessibilité et leur attractivité.

| INDICATEURS   | CIBLES   | RÉSULTATS |
|---|--|-----------|
| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : Centrer les actions de la CCNQ sur sa mission</b> |  |           |
| 1. Répertoire tous les actifs en fonction de leur valeur « capitale »         | Analyser 100 % des actifs appartenant à la CCNQ.   | ATTEINT   |
| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : Être exemplaires dans nos livrables</b>           |  |           |
| 2. Livrer les projets en cours en respectant le cadre de gestion de projet    | Pour la totalité des projets visés par le cadre de gestion de projets, respecter les objectifs autorisés (respect du contenu, des coûts et de l'échéancier). | ATTEINT   |
| 3. Établir des critères de qualité capitale pour l'ensemble des activités     | Valider les critères en décembre 2020.   | ATTEINT   |

# ORIENTATION 2

## Assurer un leadership « capitale »

La notion de leadership est forte, car elle implique de prendre sa place tout en respectant celle des autres dans leur mission et leur rôle. Le territoire de la capitale nationale est grand et les joueurs sont nombreux, notamment sur les plans politique et administratif. La loi constitutive de la Commission est claire sur l'étendue de son action, mais l'exercice de ce leadership doit toutefois se faire en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées. Au-delà du territoire régional, cette capitale doit également avoir son écho, en particulier pour l'ensemble des Québécois. C'est ici que toute la portée supra-régionale, et fortement symbolique, prend tout son sens pour des raisons non seulement de reconnaissance, mais aussi d'attachement.

| INDICATEURS   | CIBLES   | RÉSULTATS  |
|---|--|------------|
| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : Être au cœur des grandes orientations et des décisions en lien avec les attributs et les fonctions « capitale »</b> |  |            |
| 4. Participer et contribuer aux orientations des grands projets régionaux   | Être membre actif aux discussions de grands projets régionaux.   | ATTEINT    |
| 5. Définir une offre formelle de service-conseil (CCNQ) aux partenaires   | Déterminer les expertises offertes.  | ATTEINT    |
| 6. Établir une liste de projets prioritaires 2020-2030  | Amorcer une réflexion sur des projets avant le 30 juin 2020.<br>Établir la liste au plus tard le 30 septembre 2020.              | ATTEINT    |
| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : Renforcer le lien entre la capitale et sa population</b>  |  |            |
| 7. Poursuivre l'approche client pour les usagers de nos espaces et installations  | Viser un taux de satisfaction de 75 % des clients et usagers.<br>Viser un taux de recommandation de 75 % des clients et usagers. | ABANDONNÉ* |

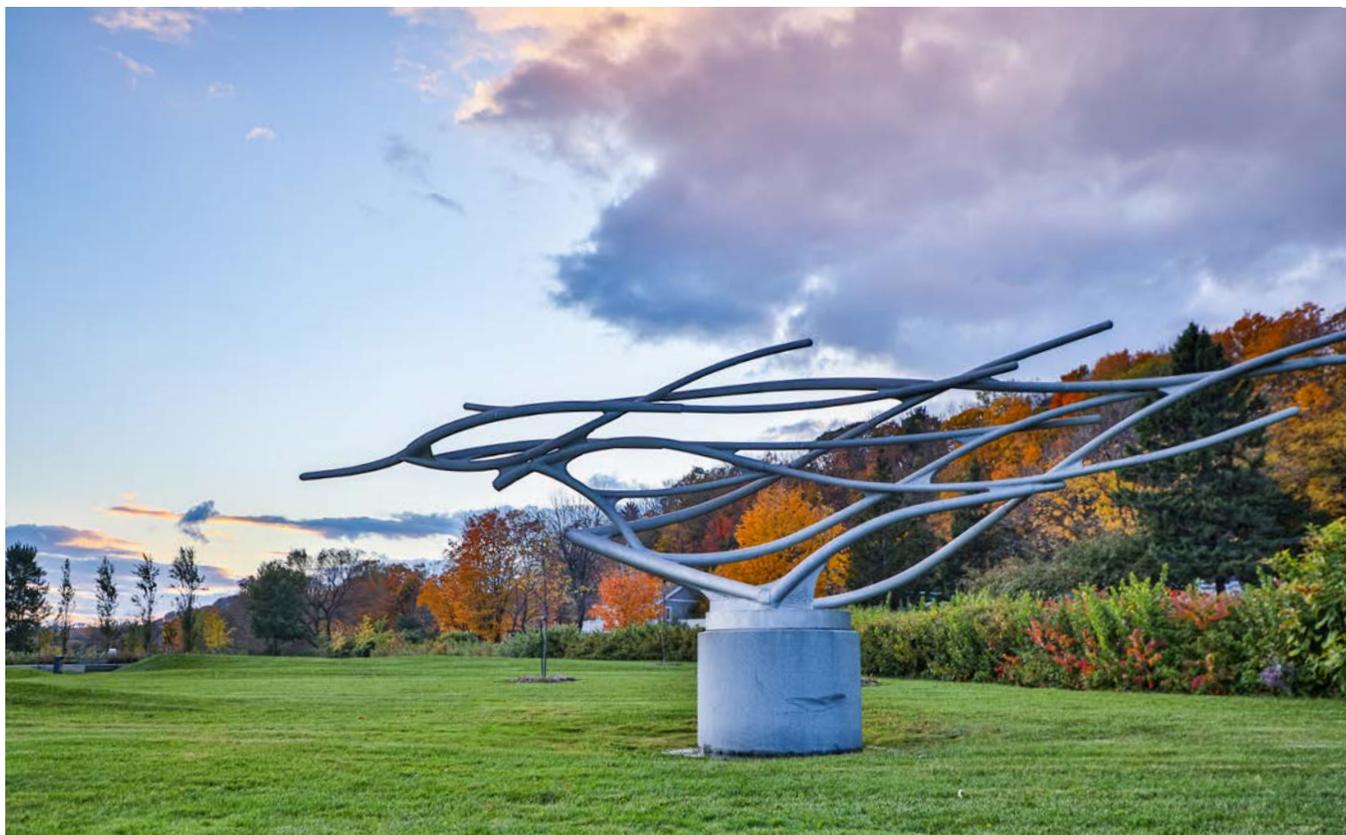
\*En raison du contexte pandémique depuis mars 2020, la suspension des activités locatives, des activités du programme *Découvrir la capitale nationale* et des activités de l'Observatoire de la Capitale a rendu impossible la réalisation de cette cible.

# ORIENTATION 3

## Consolider la compétence organisationnelle

La Commission demeure une organisation de taille modeste compte tenu de l'éventail de ses activités qui vont de la conception à la réalisation de projets, en passant par l'exploitation d'actifs et leur entretien, sans oublier son rôle-conseil auprès du gouvernement et de ses partenaires. L'organisation doit par conséquent être agile tout en respectant le cadre réglementaire dans lequel elle évolue. Pour réaliser cette mission, elle peut compter sur une expertise, développée au fil du temps, et des compétences relativement uniques. Dans le cadre d'une planification à long terme, il importe de maintenir à niveau cette expertise avec un objectif pérenne, d'autant que la Commission est confrontée, elle aussi, aux impératifs du marché de l'emploi comme la rareté de la main-d'œuvre.

| INDICATEURS   | CIBLES  | RÉSULTATS |
|---|---|-----------|
| <b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : Renforcer l'expertise</b> |   |           |
| 8. Réviser les besoins de chaque direction            | Mettre à jour 100 % des descriptions d'emploi.<br>Faire un examen des processus de gestion pour deux des quatre directions. | ATTEINT   |
| 9. Déterminer les fonctions stratégiques              | Pointer les zones de vulnérabilité.<br>Prévoir un mécanisme de relève pour 100 % des fonctions ciblées.                     | ATTEINT   |



# Rapport d'activités

## Direction générale et secrétariat général

Comme toutes les organisations, la Commission a dû composer avec les effets de la pandémie sur le travail. Rapidement, elle s'est mise en mode solution afin de permettre le télétravail au plus grand nombre de ses employés, tout en maintenant un minimum de son effectif en présence pour des activités à caractère indispensable, comme l'entretien de ses parcs. Les effets de la pandémie se seront surtout fait sentir par la suspension des activités locatives, de celles de l'Observatoire de la Capitale de même que celles du programme *Découvrir la capitale nationale*, principalement destiné à la clientèle scolaire. Outre l'arrêt complet de ces activités, les objectifs prévus au plan d'action de cette première année du plan stratégique 2020-2025 ont pu être réalisés dans les délais impartis.

Sous la responsabilité de la direction générale, les travaux entourant la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain ont connu un tournant majeur avec un rehaussement du budget à 193 M\$ du gouvernement du Québec et l'obtention, de la part de l'Office des transports du Canada, de l'autorisation permettant de déplacer la voie ferrée. Toutes les conditions sont maintenant réunies pour nous permettre de mener à terme ce chantier majeur pour 2023.

Autrefois sous la responsabilité de la direction générale, l'équipe du maintien des actifs est passée sous celle de la direction de l'exploitation en octobre 2020. Dans cette foulée, les équipes de l'Observatoire de la Capitale, des espaces locatifs et du programme *Découvrir la capitale nationale* ont quitté cette même direction pour se retrouver au service des communications du Secrétariat général.

Le contexte pandémique a également nécessité l'annulation de nombreux événements culturels et sportifs, de visites scolaires et d'événements divers dans les espaces gérés par la Commission. Malgré cela, les parcs ont pu recevoir une cinquantaine d'activités telles que des tournages ainsi que des cours sportifs. Un projet pilote visant à accueillir des camions de cuisine de rue au quai des Cageux de la promenade Samuel-De Champlain a été matérialisé au courant de l'été, dans le respect des mesures sanitaires, atteignant les objectifs fixés.

Au chapitre des communications, le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Commission n'aura pu être aussi festif qu'initialement planifié en raison de la pandémie, mais plusieurs gestes ont tout de même permis un certain rayonnement et une fierté.

L'année 2020-2021 aura également permis de conclure, et de signer, la première convention collective avec le personnel de catégorie professionnelle de la Commission.

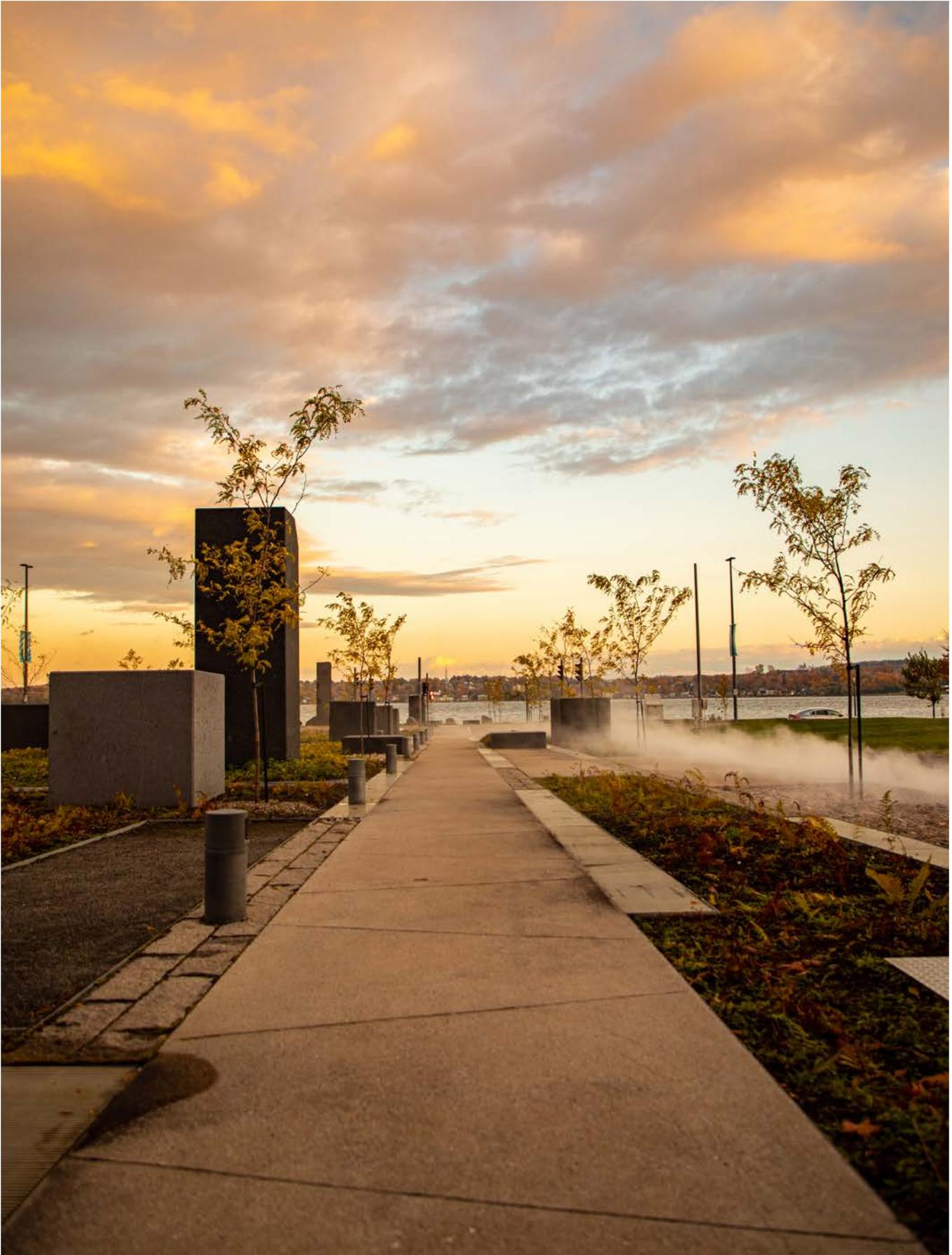
## Direction de l'aménagement et de la mise en valeur

La première phase de consolidation des Nouvelles-Casernes, qui comprend les sections 1 à 3, a permis d'intervenir sur les composantes structurales du bâtiment en vue d'en stopper la détérioration, en procédant au remplacement, au renforcement et à la réfection de plusieurs ouvrages de maçonnerie du bâtiment d'origine dans le but de le préserver. Les travaux de la seconde phase touchent les sections 4 à 7 de la partie est de l'édifice, depuis le corps d'avancée jusqu'à la côte du Palais. Les travaux pour cette seconde phase ont débuté au cours de la dernière année financière.

Toujours avec cette volonté de mettre en valeur et de promouvoir les attraits de la capitale, la Commission a conclu la phase 1 du projet du site archéologique Cartier-Roberval qui avait pour objectif l'enfouissement de vestiges archéologiques, et ce, conformément au programme de conservation. Les travaux des phases suivantes, qui prévoient la mise en valeur du site, la réalisation d'un programme de recherche supplémentaire et d'un projet d'exposition, ont également connu des avancées majeures.

L'entente, signée en 2019 entre l'Université Laval et la Commission, et créant par le fait même l'Unité mixte de recherche Capitales et patrimoines (UMRcp), permet maintenant à cette entité de répondre au besoin précis de recherche multidisciplinaire relatif au site archéologique Cartier-Roberval. Également, une entente avec le Musée de la civilisation, en vue d'intégrer un volet exposition à sa future exposition permanente, assurera une diffusion large public des découvertes liées à ce site.

La dernière année a également été marquée par le déploiement du dernier volet du mandat de mise en valeur des sépultures des premiers ministres du Québec. Des éléments signalétiques, composés d'une stèle en granite et d'une plaque, ont été installés à l'automne 2020 sur les lieux de sépulture de neuf premiers ministres. Ils s'ajoutent aux 12 autres réalisations similaires, portant à 21 le nombre total de ces projets de commémoration et de mise en valeur dans plusieurs régions du Québec.



## Direction de l'exploitation

La Commission possède plusieurs actifs patrimoniaux. Reconnues pour leur beauté, ces propriétés proposent des aménagements et des environnements propices à la détente, à l'activité sportive et à la découverte, de même que de grandes surfaces gazonnées qui permettent la tenue d'événements populaires et protocolaires.

Au cours de l'année, le secteur de la gestion du maintien des actifs et celui de l'entretien des parcs, espaces verts et bâtiments ont été regroupés, créant une belle synergie entre ces deux entités.

Au maintien des actifs, on note la réalisation de projets mettant en relief notre patrimoine bâti. La réfection de la toiture métallique et du parvis de la villa du domaine Cataraqi, la restauration du muret de pierre à ce même domaine ainsi que la réfection du muret d'enceinte du parc du Bois-de-Coulonge en sont quelques exemples. Dans ce même parc, l'ensemble des lampadaires bordant les chemins ont été remplacés. Il s'agissait de la première année d'intervention dans le cadre d'un nouveau plan quinquennal de maintien des actifs.

Du côté de l'entretien, après un printemps tardif et des contraintes reliées à la pandémie, la fréquentation des parcs et espaces verts s'est révélée importante. En plus de l'entretien régulier, plusieurs interventions ont été réalisées dans les parcs en lien avec le plan de maintien des actifs du volet entretien.

Pour la deuxième année d'un plan réparti sur sept ans, en collaboration avec la Ville de Québec, la coupe préventive des frênes atteints par l'agrile s'est poursuivie au domaine Cataraqi, au Bois-de-Coulonge et au parc Cartier-Roberval. Tous les arbres abattus en raison de cette situation seront remplacés. Quelques beaux spécimens ont été traités, de façon à prolonger leur vie.

## Direction des affaires administratives

La Commission a assuré le respect des directives gouvernementales ayant trait aux mesures de contrôle des dépenses en exerçant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques en période de pandémie de la COVID-19.

Elle a aussi poursuivi son plan de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle.

Elle a également assuré le respect de la stratégie pour une transformation numérique gouvernementale, qui vise à ce que la Commission adapte et transforme ses façons de faire de manière à être plus innovante, efficiente et transparente dans ses réalisations liées à la transformation numérique.

---

# UTILISATION DES RESSOURCES

## Ressources contractuelles

Dès le début de l'exercice, la Commission a uniformisé la rédaction de ses appels d'offres publics en utilisant désormais le système en ligne Edilexpert. Une formation quant à l'utilisation de ce système a été donnée à l'ensemble du personnel impliqué dans les processus de gestion contractuelle de la Commission.

Afin de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité, la Commission a poursuivi sa démarche d'analyse des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle visant à cerner, analyser et évaluer les risques, et à mettre en place des contrôles internes et des mesures d'atténuation de ces derniers. De plus, elle a adopté le plan de gestion des risques pour une deuxième année consécutive.

La gestion centralisée des appels d'offres et des contrats à la Direction des affaires administratives permet d'avoir un meilleur contrôle sur le processus et d'assurer une conformité de la pratique. Durant l'exercice, 107 contrats de plus de 1 000 \$ ont été accordés par la Commission, 20 avenants sur ses contrats ont été produits et 17 autorisations ont été signées par la dirigeante.

## Reddition de comptes sur la tarification des biens et services

La Commission offre des services à la population pour lesquels un tarif a été déterminé selon une décision administrative. La dernière révision tarifaire a été effectuée le 1er avril 2020. Pour l'exercice 2020-2021, les revenus générés par les activités tarifées s'élèvent à 868 412 \$ et les dépenses qui s'y rattachent sont de 1 025 022 \$. Le niveau de financement global atteint est de 85 %.

## Ressources informationnelles

La Commission a mis à jour son plan directeur en ressources informationnelles, elle a élaboré un plan de transformation numérique ainsi qu'un plan d'action pour la mise en place de 15 mesures de sécurité minimales à instaurer afin de prendre en charge certains risques de sécurité de l'information présents à l'échelle gouvernementale. De plus, la Commission a poursuivi l'implantation d'un logiciel de gestion de projets ainsi que de modules complémentaires à sa suite financière, notamment le paiement électronique des fournisseurs.

Enfin, la Commission a fait en sorte que tous ses employés puissent réaliser leur prestation de travail en télétravail de manière sécuritaire et elle a mené à bien une optimisation de ses systèmes informatiques et de télécommunications.

## Ressources financières

La situation pandémique a nécessité la fermeture des activités commerciales et de découvertes, ce qui a obligé la Commission à revoir ses prévisions budgétaires fortement à la baisse dans ces créneaux d'activités.

Tout au long de l'exercice, la Commission a continué d'effectuer le suivi de ses budgets avec rigueur. Aucun montant n'a été déboursé pour la vérification de ses finances. Une répartition des frais applicables aux activités et services offerts par la Commission se trouve en annexe.



# AUTRES EXIGENCES

## Divulgation d'actes répréhensibles

Au cours de l'année 2020-2021, aucune divulgation n'a été reçue au regard de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

## Diffusion de l'information

En matière d'accès à l'information, la Commission a traité huit demandes. Les contrats supérieurs à 25 000 \$ sont diffusés, comme prévu, dans le système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec. La Commission inscrit également sur son site Web de nombreux renseignements et les redditions de compte, comme le prévoit le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

## Gestion des requêtes citoyennes et des commentaires

La Commission accorde une grande importance à la satisfaction de sa clientèle. À cet effet, un formulaire est disponible sur son site Web afin que les citoyens puissent y déposer leur requête ou transmettre un commentaire. Il est également possible de formuler des demandes ou des commentaires par téléphone ou par l'entremise des médias sociaux de la Commission. En 2020-2021, 270 requêtes citoyennes et commentaires ont été traités. À noter que certains commentaires sont reçus directement sur le terrain et ne sont pas nécessairement comptabilisés.

## Politique linguistique

En collaboration avec l'Office québécois de la langue française, la Commission a procédé à la révision de sa politique linguistique. Cette politique témoigne de l'importance que l'organisme accorde à la promotion du français comme langue de l'Administration et langue commune des Québécoises et des Québécois. La politique linguistique a été diffusée à l'ensemble du personnel de la Commission et elle est disponible sur son site Web.

## Personnes handicapées

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2022 a été adopté le 22 janvier 2020 par la présidente et directrice générale. La mise à jour du plan d'action comprenant le bilan annuel 2019-2020 a, quant à elle, été adoptée le 10 décembre 2020. Cet outil présente des mesures concrètes afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, dont la clientèle et les employés. Il est disponible à tous sur le site Web de la Commission.

## Développement durable

La Commission a poursuivi la mise en œuvre des mesures prévues à son Plan d'action de développement durable 2016-2020, qui a été prolongé jusqu'en mars 2021. En 2020-2021, elle a maintenu ses pratiques pour assurer la mise en valeur du patrimoine avec au moins six pratiques et activités, notamment la création de l'Unité mixte de recherche Capitales et patrimoines (UMRcp) avec l'Université Laval et l'inauguration du belvédère de la côte de Sillery. Au chapitre de l'accessibilité, la Commission a su rendre disponibles ses sites pour des activités sportives et gourmandes malgré la situation pandémique. De plus, pour cinq de ses parcs, l'ajout sur son site Web d'une cote d'accessibilité pour les personnes à capacité physique restreinte est une nouveauté de la dernière année. Une section consacrée à la reddition de comptes en matière de développement durable se trouve par ailleurs en annexe de ce rapport annuel.

---

# ANNEXES

# Reddition de comptes en matière de développement durable

Comme prévu par la *Loi sur le développement durable*, la Commission de la capitale nationale du Québec fait état, dans cette section, des résultats de l'exercice 2020-2021 pour chacune des actions inscrites à son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020).

Ces actions ont été mises en œuvre dans le cadre du PADD 2016-2020 adopté par la Commission afin de contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. À noter que le PADD 2016-2021 est prolongé jusqu'au 31 mars 2021.

## ACTION 1

Mettre en œuvre des gestes visant la réduction des déplacements individuels et encourager l'utilisation de modes de transport écoénergétiques

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre de gestes favorisant la réduction des déplacements d'affaires et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs des employés  |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins deux gestes par année d'ici 2021   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 2</li> <li>• Activité incontournable 1</li> <li>• Domaine d'intervention 2</li> </ul>                                     |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>La Commission a posé au moins deux gestes en 2020-2021, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion du programme Abonne-Bus;</li> <li>• La promotion du Défi sans auto solo.</li> </ul> |

## ACTION 2

Mettre en place des mesures visant à assurer une gestion optimale des documents administratifs

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEURS</b>                             | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. État d'avancement de l'implantation des outils de gestion documentaire</li> <li>2. Proposition d'une démarche méthodologique définie et structurée visant la gestion électronique des documents</li> </ol> |
| <b>CIBLES</b>                                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Documents papier conservés en conformité avec les nouveaux outils au plus tard le 31 décembre 2017</li> <li>2. Rapport d'analyse déposé au plus tard le 31 mars 2018</li> </ol>                            |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 1</li> <li>• Activité incontournable 1</li> <li>• Domaine d'intervention 1</li> </ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>Cible 1 - Cible atteinte au 31 mars 2018 : 100 % des documents administratifs archivés en format papier sont conservés en conformité avec les nouveaux outils</p> <p>Cible 2 - Analyse des besoins faite et déposée en décembre 2019</p>          |

## ACTION 3

Encourager la réalisation d'événements et de réunions écoresponsables

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEURS</b>                             | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux du personnel joint par l'information relative à l'organisation d'événements et de réunions écoresponsables</li> <li>2. Proportion des événements et des réunions organisés par la Commission qui prennent en compte le guide de gestion d'événements et de réunions écoresponsables</li> </ol> |
| <b>CIBLES</b>                                  | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 100 % du personnel informé d'ici le 31 mars 2017</li> <li>2. 100 % des événements et des réunions organisées d'ici 2021</li> </ol>  |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 7</li> <li>• Activité incontournable 1</li> <li>• Domaine d'intervention 1</li> </ul>   |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>Cible 1 - Cible atteinte au 31 mars 2018</p> <p>Cible 2 - Les outils initialement prévus n'ont pu être mis en place notamment en raison de la pandémie. L'action a été reconduite au plan d'action de développement durable 2021-2022.</p>   |

## ACTION 4

Mettre en œuvre des mesures pour gérer de façon écoresponsable le parc informatique

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre de mesures   |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins une nouvelle mesure par année d'ici 2021   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.1</li> <li>• Résultats recherchés 6</li> <li>• Activité incontournable 1</li> <li>• Domaine d'intervention 4</li> </ul>   |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>La Commission a pris deux mesures pour gérer de façon écoresponsable son parc informatique, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation plus répandue de notre système de connexion à distance (VPN) pour permettre aux employés de faire du télétravail;</li> <li>• Une migration en cours de certains de nos systèmes vers des plateformes infonuagiques.</li> </ul> |

## ACTION 5

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Pourcentage de réduction des gaz à effet de serre  |
| <b>CIBLE</b>                                   | Réduction des gaz à effet de serre de 10 % d'ici 2021 par rapport au taux de 2009-2010   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 1.1</li><li>• Résultats recherchés 4</li><li>• Activité incontournable 1</li><li>• Domaine d'intervention 3</li></ul> |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | La Commission a mis en œuvre plusieurs moyens pour atteindre la cible, mais elle ne peut en mesurer les effets.  |

## ACTION 6

Intégrer des pratiques écoresponsables dans les processus de gestion des projets de construction, de rénovation et d'aménagement extérieur

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEURS</b>                             | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Adoption d'outils visant l'intégration de pratiques écoresponsables dans les processus de gestion des projets de construction, de rénovation et d'aménagement extérieur</li><li>2. Proportion des projets intégrant les pratiques définies dans la grille d'évaluation</li></ol> |
| <b>CIBLES</b>                                  | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Adoption d'une grille d'évaluation d'ici le 31 mars 2018</li><li>2. 100 % des projets à réaliser entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2021</li></ol>   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 1.1</li><li>• Résultats recherchés 5</li><li>• Activité incontournable 1</li><li>• Domaine d'intervention 3</li></ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>Cible 1 - La grille d'évaluation environnementale a été déposée au 31 mars 2018 et est intégrée au processus de gestion de projet.</p> <p>Cible 2 - Aucun projet en cours n'a pu intégrer la grille d'évaluation, puisque celle-ci devait s'appliquer aux projets de plus de 5 M\$.</p>                                |

## ACTION 7

Mettre en œuvre un processus structuré de prise en compte des principes de développement durable

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Déploiement du projet pilote Le parc du Bois-de-Coulonge :<br>une vitrine de développement durable dans la capitale                              |
| <b>CIBLE</b>                                   | Réalisation de 100 % des actions inscrites au projet pilote d'ici 2021   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 1.2</li><li>• Résultats recherchés 10, 11, 12, 13</li><li>• Activité incontournable 2</li></ul> |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | Le déploiement du projet pilote n'a pas eu lieu, ce projet a été abandonné, notamment en raison de la pandémie.                                  |

## ACTION 8

Encourager la consultation des citoyens et des parties prenantes dans l'élaboration de politiques

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Proportion des politiques dont l'élaboration intègre un processus de participation publique                            |
| <b>CIBLE</b>                                   | 100 % des politiques   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 1.3</li><li>• Résultats recherchés 14, 15</li></ul>                   |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | Aucune politique ni aucun document d'orientation n'ont été élaborés à des fins de participation publique en 2020-2021. |

## ACTION 9

Poursuivre et mettre en œuvre des pratiques pour assurer la mise en valeur du patrimoine

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre de pratiques ou d'activités   |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins cinq pratiques ou activités par année d'ici 2021  |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 1.5</li> <li>• Activité incontournable 3</li> <li>• Agenda 21 de la culture du Québec, l'intégration de la culture au développement durable – Objectif 9</li> </ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>Cible 1 - Au moins six pratiques et activités de la Commission pour assurer la mise en valeur du patrimoine, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création de l'Unité mixte de recherche Capitales et patrimoines avec l'Université Laval;</li> <li>• L'inauguration du belvédère de la côte de Sillery.</li> </ul> |

## ACTION 10

Favoriser la contribution des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale aux activités de la Commission

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre d'activités faisant participer des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale   |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins deux activités par année d'ici 2021  |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif 4.2</li> <li>• Résultats recherchés 39</li> </ul>   |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | La Commission a favorisé la contribution d'organismes communautaires et d'entreprises d'économie sociale notamment en impliquant un organisme de la région dans la récolte de légumes du potager du domaine Cataragui. De plus, l'entretien des pelouses de tous nos parcs est réalisé par une entreprise d'économie sociale. |

## ACTION 11

Poursuivre et mettre en œuvre des pratiques visant l'accessibilité aux activités et aux parcs de la Commission

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre de pratiques  |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins quatre pratiques mises en œuvre chaque année d'ici 2021   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 4.3</li><li>• Résultats recherchés 40</li></ul>   |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | La Commission a poursuivi et mis en œuvre quatre activités visant l'accessibilité à ses activités ou à ses parcs, notamment l'accès gratuit à tous ses parcs et espaces verts et, pour cinq de ses parcs, l'ajout sur son site Web d'une cote d'accessibilité pour les personnes à capacité physique restreinte. |

## ACTION 12

Mettre en œuvre des pratiques qui valorisent un mode de vie plus actif

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre de pratiques   |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins trois pratiques mises en œuvre chaque année d'ici 2021   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 5.1</li><li>• Résultats recherchés 42</li></ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | La Commission a mis en œuvre quatre pratiques qui valorisent un mode de vie actif, dont : <ul style="list-style-type: none"><li>• La poursuite du programme de soutien à la pratique d'activités physiques;</li><li>• La promotion des saines habitudes de vie via ses infolettres (internes et publiques).</li></ul> |

## ACTION 13

Mettre en place des pratiques visant à assurer la santé et la sécurité des personnes

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre de pratiques   |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins quatre pratiques mises en œuvre chaque année d'ici 2021  |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 5.2</li><li>• Résultats recherchés 43, 44, 45, 46</li></ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>La Commission a mis en place sept pratiques visant à assurer la santé et la sécurité des personnes, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'intégration de capsules sur la civilité au travail via l'infolettre destinée aux employés;</li><li>• L'offre de ressources pour améliorer l'ergonomie au travail en contexte de télétravail;</li><li>• La vaccination du personnel de la Commission contre la grippe.</li></ul> |

## ACTION 14

Réaliser des activités favorisant la mise en œuvre de bonnes pratiques de développement durable en aménagement du territoire

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre d'activités   |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins trois activités réalisées d'ici 2021  |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 6.1</li><li>• Résultats 47, 48</li></ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | <p>Depuis 2016, la Commission a réalisé trois activités favorisant la mise en œuvre de bonnes pratiques de développement durable en aménagement du territoire, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le document Une capitale nationale à bâtir, qui renouvelle les orientations d'aménagement de la Commission en vue des 20 prochaines années;</li><li>• Le Guide pratique pour la réalisation d'un projet lumière, un document de vision et de planification qui vise à cerner les enjeux de l'usage de l'éclairage urbain sur le territoire;</li><li>• Une version préliminaire du plan directeur du parc Bois-de-Coulonge.</li></ul> |

## ACTION 15

Mettre en œuvre des actions visant à sensibiliser nos partenaires à intégrer les principes de développement durable dans leurs activités

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre d'actions  |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au moins deux actions mises en œuvre chaque année d'ici 2020  |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 6.2</li><li>• Résultats recherchés 49</li><li>• Activité incontournable 5</li></ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | En raison de la situation pandémique, nos partenaires étaient plus restreints en 2020-2021. Une action a tout de même été mise en œuvre pour sensibiliser nos partenaires, soit : <ul style="list-style-type: none"><li>• Laisser des rognures de gazon après la tonte lors de l'entretien des pelouses par l'Atelier de l'EDQ.</li></ul> |

## ACTION 16

Établir un cadre soutenant la participation publique dans les activités de la Commission

|  |  |
|--|--|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Production d'un document d'orientation   |
| <b>CIBLE</b>                                   | Dépôt du document d'ici 2021   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 6.3</li><li>• Résultats recherchés 50</li></ul> |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | Cet élément n'a pas été jugé pertinent au regard des activités de la Commission.                 |

## ACTION 17

Mettre en œuvre des actions visant à réduire les impacts des changements climatiques et la prévention des sinistres naturels dans la réalisation de projets d'aménagement

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Nombre de projets   |
| <b>CIBLE</b>                                   | 100 % des projets tiennent compte des impacts   |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 6.4</li><li>• Résultats recherchés 51, 52</li></ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | La Commission intègre dans ses pratiques courantes la prise en compte des impacts des changements climatiques et la prévention des sinistres naturels dans la réalisation de projets d'aménagement. |

## ACTION 18

Adopter une politique d'acquisition des véhicules utilisant des sources d'énergie de remplacement des hydrocarbures

|  |   |
|--|---|
| <b>INDICATEUR</b>                              | Adoption de la politique  |
| <b>CIBLE</b>                                   | Au plus tard le 31 mars 2017  |
| <b>LIENS ET CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Objectif 7.2</li><li>• Résultats recherchés 57, 58, 59, 60</li></ul>  |
| <b>RÉSULTATS</b>                               | La Commission a convenu qu'elle élaborera une politique d'acquisition écoresponsable. Celle-ci intégrera l'acquisition de véhicules. Cette action est reportée au plan d'action de développement durable 2021-2022. |

---

# ÉTATS FINANCIERS

**Commission de la capitale nationale du Québec**

États financiers pour l'exercice  
clos le 31 mars 2021

## **TABLE DES MATIÈRES**

|  | <b>Page</b>    |
|--|----------------|
| <b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b>                         | <b>1</b>       |
| <b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>               | <b>2-4</b>     |
| <br><b>ÉTATS FINANCIERS</b>                            |                |
| <b>État des résultats</b>                              | <b>5</b>       |
| <b>État de l'excédent cumulé</b>                       | <b>6</b>       |
| <b>État de la situation financière</b>                 | <b>7</b>       |
| <b>État de la variation des actifs financiers nets</b> | <b>8</b>       |
| <b>État des flux de trésorerie</b>                     | <b>9-10</b>    |
| <b>Notes complémentaires aux états financiers</b>      | <b>11 à 26</b> |

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Commission selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

  
\_\_\_\_\_  
Marie Claire Ouellet  
Présidente et directrice générale

  
\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon  
Directrice des affaires administratives

Québec, le 16 juin 2021



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement apporté à la méthode comptable relative à la constatation des subventions du gouvernement du Québec expliqué à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA  
Directeur principal

Québec, le 16 juin 2021

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

|   | <b>2021</b>       |           | <b>2021</b>       |           | <b>2020</b>                           |
|---|-------------------|-----------|-------------------|-----------|---------------------------------------|
|   | <b>Budget</b>     |           | <b>Réel</b>       |           | <b>Réel<br/>Redressé<br/>(Note 3)</b> |
| <b>REVENUS</b>                                    |                   |           |                   |           |                                       |
| Subventions du gouvernement du Québec (note 4)    | 22 817 958        | \$        | 32 670 246        | \$        | 52 341 926                            |
| Contributions des partenaires (note 5)            | 2 194 873         |           | 291 018           |           | 9 935 432                             |
| Intérêts  | 285 200           |           | 78 238            |           | 400 466                               |
| Billetterie et activités éducatives               | 659 000           |           | 3 750             |           | 606 126                               |
| Locations   |                   |           |                   |           |                                       |
| - Stationnements                                  | 1 152 725         |           | 819 814           |           | 306 998                               |
| - Salles et autres espaces                        | 233 755           |           | 29 022            |           | 285 592                               |
| Autres  | 93 500            |           | 28 777            |           | 167 335                               |
|   | <b>27 437 011</b> |           | <b>33 920 865</b> |           | <b>64 043 875</b>                     |
| <b>CHARGES</b>                                    |                   |           |                   |           |                                       |
| Aide financière                                   | 156 950           |           | 164 793           |           | 252 610                               |
| Traitements et avantages sociaux                  | 5 004 760         |           | 4 336 240         |           | 4 604 543                             |
| Taxes foncières et scolaires                      | 3 095 097         |           | 2 768 744         |           | 2 214 877                             |
| Services professionnels et administratifs         | 1 770 568         |           | 882 101           |           | 691 023                               |
| Transport et communications                       | 263 599           |           | 94 979            |           | 183 486                               |
| Entretien et réparations                          | 3 474 294         |           | 2 514 437         |           | 1 864 053                             |
| Fournitures et approvisionnements                 | 704 845           |           | 303 753           |           | 409 087                               |
| Charge environnementale                           | -                 |           | 1 044 076         |           | -                                     |
| Autres charges (note 6)                           | 450 000           |           | 450 000           |           | 510 000                               |
| Loyers  | 581 867           |           | 572 978           |           | 573 778                               |
| Amortissement des immobilisations corporelles     | 7 860 800         |           | 7 127 064         |           | 5 693 442                             |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | -                 |           | 2 847 216         |           | -                                     |
| Frais financiers (note 7)                         | 2 248 562         |           | 1 986 837         |           | 1 726 861                             |
|   | <b>25 611 342</b> |           | <b>25 093 218</b> |           | <b>18 723 760</b>                     |
| <b>EXCÉDENT ANNUEL</b>                            | <b>1 825 669</b>  | <b>\$</b> | <b>8 827 647</b>  | <b>\$</b> | <b>45 320 115</b>                     |
|   |                   |           |                   |           | <b>\$</b>                             |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

|   | <u>2021</u>      |           | <u>2021</u>        |           | <u>2020</u>                           |
|---|------------------|-----------|--------------------|-----------|---------------------------------------|
|   | <b>Budget</b>    |           | <b>Réel</b>        |           | <b>Réel<br/>Redressé<br/>(Note 3)</b> |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE<br/>DÉJÀ ÉTABLI</b> | -                | \$        | 64 987 762         | \$        | 51 640 019 \$                         |
| Modification comptable (note 3)                               | -                |           | 75 564 888         |           | 43 592 516                            |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE<br/>REDRESSÉ</b>    | -                |           | 140 552 650        |           | 95 232 535                            |
| Excédent annuel   | 1 825 669        |           | 8 827 647          |           | 45 320 115                            |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE<br/>(NOTE 8)</b>    | <u>1 825 669</u> | <u>\$</u> | <u>149 380 297</u> | <u>\$</u> | <u>140 552 650</u> \$                 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 MARS 2021**

|  | <u>2021</u>           | <u>2020</u>                           |
|--|-----------------------|---------------------------------------|
|  |                       | <b>Réel<br/>Redressé<br/>(Note 3)</b> |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>   |                       |                                       |
| Trésorerie   | 13 128 486 \$         | 13 312 122 \$                         |
| Créances et intérêts à recevoir (note 9)                             | 7 953 877             | 3 643 805                             |
| Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 3)            | 85 417 176            | 75 564 888                            |
| Contributions à recevoir (note 10)                                   | 9 670                 | 29 670                                |
| Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement (note 15)   | 162 355               | -                                     |
|  | <u>106 671 564</u>    | <u>92 550 485</u>                     |
| <b>PASSIFS</b>   |                       |                                       |
| Fournisseurs et autres charges à payer (note 11)                     | 14 469 282            | 9 271 454                             |
| Revenus reportés (note 12)   | 38 654                | 50 179                                |
| Contributions reportées (note 13)                                    | 4 246 960             | 4 493 607                             |
| Acompte de la Ville de Québec (note 14)                              | -                     | 959 420                               |
| Passif au titre des sites contaminés (note 15)                       | 707 721               | -                                     |
| Dettes (note 16)   | 80 738 510            | 72 195 819                            |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 17) | 362 500               | 412 500                               |
|  | <u>100 563 627</u>    | <u>87 382 979</u>                     |
|  | <u>6 107 937</u>      | <u>5 167 506</u>                      |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>  |                       |                                       |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>   |                       |                                       |
| Charges payées d'avance  | 267 174               | 343 127                               |
| Dépôt en fidéicommiss (note 18)                                      | 20 000                | 20 000                                |
| Avance sur travaux à effectuer (note 19)                             | 496 553               | -                                     |
| Immobilisations corporelles (note 21)                                | 142 488 633           | 135 022 017                           |
|  | <u>143 272 360</u>    | <u>135 385 144</u>                    |
| <b>EXCÉDENT CUMULÉ</b> (note 8)                                      | <u>149 380 297 \$</u> | <u>140 552 650 \$</u>                 |

**OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS** (note 24)  
**ÉVENTUALITÉS** (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Marie Claire Ouellet

Marie Claire Ouellet, présidente et directrice générale



Pierre Dolbec, président du comité de vérification

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

|   | <u>2021</u>                | <u>2021</u>                | <u>2020</u>                           |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------------------|
|   | <b>Budget</b>              | <b>Réel</b>                | <b>Réel<br/>Redressé<br/>(Note 3)</b> |
| <b>EXCÉDENT ANNUEL</b>  | 1 825 669 \$               | 8 827 647 \$               | 45 320 115 \$                         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles   | (48 354 175)               | (17 783 868)               | (51 739 740)                          |
| Amortissement des immobilisations corporelles   | 7 860 800                  | 7 127 064                  | 5 693 442                             |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles   | -                          | 2 847 216                  | -                                     |
| Réduction de valeur sur immobilisations corporelles   | -                          | 408 972                    | -                                     |
| Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles  | (588 000)                  | (66 000)                   | (143 130)                             |
|   | <u>(41 081 375)</u>        | <u>(7 466 616)</u>         | <u>(46 189 428)</u>                   |
| Acquisition de charges payées d'avance  | -                          | (2 408 496)                | (2 170 138)                           |
| Utilisation de charges payées d'avance  | -                          | 2 484 449                  | 2 275 154                             |
| Dépôt en fidéicommiss   | -                          | -                          | (20 000)                              |
| Versement d'une avance sur travaux à effectuer  | -                          | (5 709 118)                | -                                     |
| Remboursement d'une avance sur travaux à effectuer  | -                          | 5 212 565                  | -                                     |
|   | <u>-</u>                   | <u>(420 600)</u>           | <u>85 016</u>                         |
| <b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS<br/>NETS / (AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE<br/>NETTE</b> | <b><u>(39 255 706)</u></b> | <b><u>940 431</u></b>      | <b><u>(784 297)</u></b>               |
| <b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLIE</b>  |                            | (70 397 382)               | (37 640 713)                          |
| Modification comptable (note 3)   |                            | 75 564 888                 | 43 592 516                            |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE<br/>REDRESSÉS</b>  |                            | <b><u>5 167 506</u></b>    | <b><u>5 951 803</u></b>               |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN<br/>DE L'EXERCICE</b>  |                            | <b><u>6 107 937 \$</u></b> | <b><u>5 167 506 \$</u></b>            |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

|  | <u>2021</u>         | <u>2020</u>                           |
|--|---------------------|---------------------------------------|
|  |                     | <b>Réel<br/>Redressé<br/>(Note 3)</b> |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                     |                                       |
| Excédent annuel  | 8 827 647 \$        | 45 320 115 \$                         |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie  |                     |                                       |
| Subventions du gouvernement du Québec  | (10 462 777)        | (29 763 058)                          |
| Contributions des partenaires  | -                   | (7 637 591)                           |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                    | 7 127 064           | 5 693 442                             |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles                                | 2 847 216           | -                                     |
| Réduction de valeur sur immobilisations corporelles                              | 408 972             | -                                     |
| Virement des contributions reportées   | (226 018)           | (86 373)                              |
| Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles                       | (50 000)            | (50 000)                              |
| Utilisation de charges payées d'avance   | 2 484 449           | 2 275 154                             |
|  | <u>2 128 906</u>    | <u>(29 568 426)</u>                   |
| Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement         |                     |                                       |
| Créances et intérêts à recevoir  | (4 310 072)         | (208 564)                             |
| Subventions à recevoir du gouvernement du Québec                                 | 610 489             | (2 209 314)                           |
| Contributions à recevoir   | 20 000              | 896 431                               |
| Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement                         | (162 355)           | -                                     |
| Fournisseurs et autres charges à payer   | 1 261 322           | 3 175 205                             |
| Revenus reportés   | (11 525)            | (891)                                 |
| Contributions reportées  | (20 629)            | 234 538                               |
| Acompte de la Ville de Québec  | (959 420)           | (554 705)                             |
| Passif au titre des sites contaminés   | 707 721             | -                                     |
| Acquisition de charges payées d'avance   | (2 408 496)         | (2 170 138)                           |
|  | <u>(5 272 965)</u>  | <u>(837 438)</u>                      |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>                   | <u>5 683 588</u>    | <u>14 914 251</u>                     |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>                             |                     |                                       |
| Acquisition d'immobilisations corporelles  | (13 913 362)        | (12 586 576)                          |
| Dépôt en fidéicommiss  | -                   | (20 000)                              |
| Avance sur travaux à effectuer   | (5 709 118)         | -                                     |
| Remboursement d'avance sur travaux à effectuer                                   | 5 212 565           | -                                     |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b> | <u>(14 409 915)</u> | <u>(12 606 576)</u>                   |
| <b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>  |                     |                                       |
| Acquisition de placement   | (13 500 000)        | -                                     |
| Encaissement de placement  | 13 500 000          | -                                     |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>                        | <u>-</u>            | <u>-</u>                              |

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

|  | <u>2021</u>                 | <u>2020</u>                           |
|--|-----------------------------|---------------------------------------|
|  |                             | <b>Réel<br/>Redressé<br/>(Note 3)</b> |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  |                             |                                       |
| Nouvelle dette   | 16 330 999                  | 4 783 441                             |
| Remboursement de la dette  | <u>(7 788 308)</u>          | <u>(8 075 491)</u>                    |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                | <u>8 542 691</u>            | <u>(3 292 050)</u>                    |
| <b>(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>                          | (183 636)                   | (984 375)                             |
| <b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                                   | <u>13 312 122</u>           | <u>14 296 497</u>                     |
| <b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                                   | <u><u>13 128 486 \$</u></u> | <u><u>13 312 122 \$</u></u>           |
|  | <u>2021</u>                 | <u>2020</u>                           |
| <b>Informations additionnelles reliées aux activités de fonctionnement</b> |                             |                                       |
| Intérêts encaissés   | 91 730 \$                   | 416 919 \$                            |
| Intérêts versés  | 1 991 017 \$                | 1 729 684 \$                          |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**1. CONSTITUTION ET OBJET**

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission), personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (RLRQ, chapitre C-33.1) a pour objet de :

- Contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- Établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- Contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- Contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- Contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale;
- Veiller à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec;
- Exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, elle peut aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- La localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- La construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- L'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- L'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

La Commission conseille également l'Assemblée nationale sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5<sup>e</sup> suppl.]), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

**RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

**UTILISATION D'ESTIMATION**

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que la charge environnementale et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

**ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, des créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et des contributions à recevoir alors que les passifs financiers sont constitués des fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation), ainsi que des dettes.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

**REVENUS**

**Comptabilisation des revenus**

Les subventions et les contributions qui représentent des paiements de transfert sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les paiements de transfert sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Un paiement de transfert est comptabilisé à titre de subvention ou de contribution reportée lorsqu'il est assorti de stipulations qui créent l'obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif au transfert est comptabilisé à l'état des résultats à mesure que le passif est réglé.

Les contributions, qui ne représentent pas des paiements de transfert et qui sont grevées d'affectation d'origine externe, sont reportées et constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Les revenus d'intérêts, les revenus de billetterie et activités éducatives, les revenus de locations de stationnement, des salles et d'autres espaces ainsi que les autres revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**CHARGES**

**Aide financière**

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donne lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

**ACTIFS FINANCIERS**

**Trésorerie**

La trésorerie se compose des soldes en banque.

**PASSIFS**

**Passif au titre des sites contaminés**

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont satisfaits :

- ▶ La contamination dépasse une norme environnementale existante ou dès que la Commission en est informée;
- ▶ Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- ▶ Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Passif au titre des sites contaminés (suite)**

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables à la réhabilitation des sites contaminés.

Différentes méthodes sont utilisées pour estimer les coûts des activités d'assainissement. Pour le site de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, la Commission n'actualise pas ces coûts.

Le passif au titre des sites contaminés est diminué du montant net des recouvrements prévus lorsque les critères suivants sont respectés :

- ▶ Il existe une base d'évaluation appropriée pour le recouvrement;
- ▶ Il est possible d'effectuer une estimation raisonnable du montant en cause;
- ▶ Il est prévu que des avantages économiques futurs seront obtenus.

**Revenus reportés**

Les sommes provenant des locations et des activités éducatives sont reportées et constatées comme revenus dans l'exercice où les services sont rendus.

**Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

**Avantages sociaux futurs**

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementales étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Provision pour congés de maladie**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les congés accumulés seront pris ou versés dans l'exercice suivant.

**Provision pour vacances**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

**ACTIFS NON FINANCIERS**

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

|                                  | <b>Méthode</b>  | <b>Taux</b> |
|----------------------------------|-----------------|-------------|
| Bâtiments                        | Linéaire        | 5 %         |
| Équipement informatique          | Linéaire        | 33 ⅓ %      |
| Équipement et mobilier de bureau | Solde dégressif | 10 et 20 %  |
| Mobilier urbain                  | Linéaire        | 10 %        |
| Améliorations locatives          | Linéaire        | 20 %        |
| Expositions                      | Linéaire        | 20 %        |
| Matériel roulant                 | Linéaire        | 33 ⅓ %      |
| Aménagement dans les parcs       | Linéaire        | 5 et 20 %   |
| Aménagement d'une promenade      | Linéaire        | 5 %         |

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles (suite)**

L'aménagement en cours de réalisation, les terrains et les parcs et espaces verts ne sont pas amortis.

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique de parties non apparentées sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas où il ne serait possible de faire une estimation de la juste valeur, l'immobilisation corporelle est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

**OPÉRATIONS INTERENTITÉS**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

**3. MODIFICATION COMPTABLE**

**Paiements de transfert**

La Commission a acquis et construit au fil des années des immobilisations et a réalisé d'autres charges pour lesquelles une aide financière sera ou a été octroyée par le gouvernement du Québec, sous la forme de remboursement de l'emprunt contracté.

Auparavant, cette aide financière était comptabilisée à titre de subvention à recevoir lorsqu'elle était autorisée par le Parlement québécois et que les travaux admissibles étaient réalisés par la Commission. L'autorisation parlementaire suivait généralement le rythme du remboursement des emprunts contractés par la Commission.

Le 9 mars 2021, le gouvernement a annoncé sa décision de modifier l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des subventions à recevoir dans les états financiers de la Commission puisqu'elle se fera sur la période de réalisation des travaux admissibles de la Commission.

Cette modification a été appliquée rétroactivement avec redressement des états financiers des exercices antérieurs. Le tableau suivant présente le redressement au 31 mars 2020 ainsi que l'incidence sur les soldes au 31 mars 2021, à titre comparatif. Ceci a eu pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants des états financiers :

**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**3. MODIFICATION COMPTABLE (SUITE)**

|  | <u>2021</u>              |           | <u>2020</u>                 |
|--|--------------------------|-----------|-----------------------------|
| <b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>                                    |                          |           |                             |
| Subventions du gouvernement du Québec                        | 9 852 288                | \$        | 31 972 372 \$               |
| Excédent annuel  | <u>9 852 288</u>         | <u>\$</u> | <u>31 972 372 \$</u>        |
| <b>ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ</b>                             |                          |           |                             |
| Excédent annuel  | 9 852 288                | \$        | 31 972 372 \$               |
| Excédent cumulé au début de l'exercice                       | <u>75 564 888</u>        |           | <u>43 592 516</u>           |
| Excédent cumulé à la fin de l'exercice                       | <u><u>85 417 176</u></u> |           | <u><u>75 564 888</u></u> \$ |
| <b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>                       |                          |           |                             |
| Subventions à recevoir du gouvernement du Québec             | 85 417 176               | \$        | 75 564 888 \$               |
| Actifs financiers nets                                       | <u>85 417 176</u>        |           | <u>75 564 888</u>           |
| Excédent cumulé  | <u><u>85 417 176</u></u> | <u>\$</u> | <u><u>75 564 888</u></u> \$ |
| <b>ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>       |                          |           |                             |
| Actifs financiers nets au début de l'exercice                | 75 564 888               | \$        | 43 592 516 \$               |
| Excédent annuel  | <u>9 852 288</u>         |           | <u>31 972 372</u>           |
| Actifs financiers nets à la fin de l'exercice                | <u><u>85 417 176</u></u> | <u>\$</u> | <u><u>75 564 888</u></u> \$ |
| <b>ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>                           |                          |           |                             |
| Excédent annuel  | 9 852 288                | \$        | 31 972 372 \$               |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie                    |                          |           |                             |
| - Subventions du gouvernement du Québec                      | (10 462 777)             |           | (29 763 058)                |
| Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement |                          |           |                             |
| - Subventions à recevoir du gouvernement du Québec           | 610 489                  |           | (2 209 314)                 |
| Augmentation de la trésorerie                                | <u>-</u>                 | <u>\$</u> | <u>-</u> \$                 |

**4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

|   | <u>2021</u>              |           | <u>2020</u>                  |
|---|--------------------------|-----------|------------------------------|
|   |                          |           | <b>Redressé<br/>(Note 3)</b> |
| Ministère de la Sécurité publique   |                          |           |                              |
| Subventions   |                          |           |                              |
| - Fonctionnement  | 12 376 194               | \$        | 12 727 600 \$                |
| - Financement des immobilisations et d'autres charges                         | 18 382 405               |           | 37 949 009                   |
| - Remboursement des intérêts sur la dette à long terme                        | 1 899 298                |           | 1 650 774                    |
| Ministère de la Culture et des Communications                                 |                          |           |                              |
| Subventions relatives au remboursement des intérêts sur la dette à long terme | <u>12 349</u>            |           | <u>14 543</u>                |
|   | <u><u>32 670 246</u></u> | <u>\$</u> | <u><u>52 341 926</u></u> \$  |

**COMMISSION DE LA CAPITAL NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES**

|  | <u>2021</u>    |    | <u>2020</u>      |    |
|--|----------------|----|------------------|----|
| Ville de Québec  | 131 720        | \$ | 8 781 343        | \$ |
| CHU de Québec  | -              |    | 1 014 286        |    |
| Ministère de l'Éducation   | 15 000         |    | 20 000           |    |
| Ministère de la Culture et des Communications  | 48 225         |    | 5 776            |    |
| Autres   | 46 073         |    | 64 027           |    |
|  | <u>241 018</u> |    | <u>9 885 432</u> |    |
| Virement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles<br>(note 17) | 50 000         |    | 50 000           |    |
|  | <u>291 018</u> | \$ | <u>9 935 432</u> | \$ |

**6. AUTRES CHARGES**

|   | <u>2021</u>    |    | <u>2020</u>    |    |
|---|----------------|----|----------------|----|
| Programme de recherche du site archéologique Cartier-Roberval * | 450 000        | \$ | 450 000        | \$ |
| Autres  | -              |    | 60 000         |    |
|   | <u>450 000</u> | \$ | <u>510 000</u> | \$ |

\* La Commission a signé une entente-cadre avec l'Université Laval visant la création d'une unité mixte de recherche afin de réaliser la programmation et la recherche scientifique du site archéologique Cartier-Roberval ainsi que l'établissement d'un pôle d'expertise d'avant-garde à l'échelle mondiale dans le domaine de l'étude et la mise en valeur du patrimoine de capitales.

**7. FRAIS FINANCIERS**

|                       | <u>2021</u>      |    | <u>2020</u>      |    |
|-----------------------|------------------|----|------------------|----|
| Intérêts sur la dette | 1 963 598        | \$ | 1 711 410        | \$ |
| Autres                | 23 239           |    | 15 451           |    |
|                       | <u>1 986 837</u> | \$ | <u>1 726 861</u> | \$ |

**COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**8. EXCÉDENT CUMULÉ**

|   | Opérations<br>courantes | Investis en<br>immobilisations<br>corporelles | Réserve <sup>(1)</sup> | Fonds pour la<br>mise en valeur<br>de la capitale <sup>(2)</sup> | 2021                  | 2020<br>Redressé<br>Note 3 |
|---|-------------------------|---|------------------------|--|-----------------------|----------------------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT<br/>DÉJÀ ÉTABLI</b>         | - \$                    | 54 989 592 \$                                 | 969 766 \$             | 9 028 404 \$   | 64 987 762 \$         | 51 640 019 \$              |
| Modification<br>comptable (note 3)            | -                       | 75 461 384                                    | (969 766)              | 1 073 270  | 75 564 888            | 43 592 516                 |
| <b>SOLDE AU DÉBUT<br/>REDRESSÉ</b>            | -                       | <b>130 450 976</b>                            | -                      | <b>10 101 674</b>  | <b>140 552 650</b>    | <b>95 232 535</b>          |
| <b>VARIATION DE<br/>L'EXERCICE</b>            |                         |   |                        |  |                       |                            |
| Excédent (Déficit)<br>annuel                  | 1 680 056               | 7 395 408                                     | -                      | (247 817)  | 8 827 647             | 45 320 115                 |
| Investis en<br>immobilisations<br>corporelles | (85 691)                | 121 208                                       | -                      | (35 517)   | -                     | -                          |
| Virement de<br>l'excédent <sup>(2)</sup>      | (1 594 365)             | -   | -                      | 1 594 365  | -                     | -                          |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                         | - \$                    | <b>137 967 592 \$</b>                         | - \$                   | <b>11 412 705 \$</b>   | <b>149 380 297 \$</b> | <b>140 552 650 \$</b>      |

<sup>1</sup> À la suite de la modification comptable présentée à la note 3, le montant de la réserve est présenté en diminution des subventions à recevoir du gouvernement du Québec et servira au remboursement du service de dette. Au 31 mars 2021, ce montant est de 1 580 255 \$ (2020 : 969 766 \$).

<sup>2</sup> En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

**9. CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR**

|                                   | 2021                | 2020                |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Ministère des Transports*         | 5 804 827 \$        | 2 163 090 \$        |
| Ville de Québec                   | 1 650 496           | 892 984             |
| Taxe de vente du Québec*          | 184 222             | 197 636             |
| Taxe sur les produits et services | 120 285             | 132 528             |
| Intérêts                          | 9 741               | 23 233              |
| Autres*                           | 184 306             | 234 334             |
|                                   | <b>7 953 877 \$</b> | <b>3 643 805 \$</b> |

\* Au 31 mars 2021, un montant de 6 096 535 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2020 : 2 549 462 \$). Ces créances sont encaissables aux mêmes conditions que les créances non apparentées.

**10. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR**

|                            | 2021            | 2020             |
|----------------------------|-----------------|------------------|
| Ministère de l'Éducation * | - \$            | 20 000 \$        |
| Autre                      | 9 670           | 9 670            |
|                            | <b>9 670 \$</b> | <b>29 670 \$</b> |

\* Au 31 mars 2020, le montant de 20 000 \$ provient d'une entité sous contrôle commun

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**11. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER**

|                                   | <u>2021</u>       |    | <u>2020</u>      |    |
|-----------------------------------|-------------------|----|------------------|----|
| Fournisseurs*                     | 13 476 264        | \$ | 8 163 638        | \$ |
| Taxe de vente du Québec*          | 66 141            |    | 3 643            |    |
| Taxe sur les produits et services | 33 103            |    | 1 727            |    |
| Traitements                       | 144 714           |    | 283 922          |    |
| Avantages sociaux                 | 163 857           |    | 162 827          |    |
| Congés de maladie à payer         | 50 258            |    | 41 208           |    |
| Vacances à payer                  | 230 502           |    | 230 675          |    |
| Intérêts à payer sur les dettes*  | 304 443           |    | 383 814          |    |
|                                   | <u>14 469 282</u> | \$ | <u>9 271 454</u> | \$ |

\* Au 31 mars 2021, un montant total de 11 597 237 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2020 : 5 148 009 \$).

**12. REVENUS REPORTÉS**

|                      | <u>2021</u>   |    | <u>2020</u>   |    |
|----------------------|---------------|----|---------------|----|
| Locations            | 38 654        | \$ | 42 498        | \$ |
| Activités éducatives | -             |    | 7 681         |    |
|                      | <u>38 654</u> | \$ | <u>50 179</u> | \$ |

**13. CONTRIBUTIONS REPORTÉES**

Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

|   | <u>2021</u>      |    | <u>2020</u>      |    |
|---|------------------|----|------------------|----|
| <b>Solde au début</b>   | 4 493 607        | \$ | 210 249          | \$ |
| Contributions reçues (remboursées) au cours de l'exercice     | (20 629)         |    | 4 369 731        |    |
|   | 4 472 978        |    | 4 579 980        |    |
| Contributions comptabilisées à titre de revenus de l'exercice | (226 018)        |    | (86 373)         |    |
| <b>Solde à la fin*</b>  | <u>4 246 960</u> | \$ | <u>4 493 607</u> | \$ |

\* Le solde de fin inclut une contribution au montant de 4 135 193 \$ provenant du gouvernement fédéral liée à l'acquisition de la place des Canotiers au cours de l'exercice 2020.

Au 31 mars 2021, un montant total de 32 685 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2020 : 80 911 \$).

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**14. ACOMPTE DE LA VILLE DE QUÉBEC**

La Ville de Québec a versé un acompte pour des travaux municipaux dans le cadre du projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 pour laquelle la Commission est maître d'œuvre. La variation survenue dans le solde de l'acompte au cours de l'exercice est la suivante :

|   | <u>2021</u> |    | <u>2020</u>    |
|---|-------------|----|----------------|
| <b>Solde au début</b>                   | 959 420     | \$ | 1 514 125      |
| Travaux réalisés au cours de l'exercice | (959 420)   |    | (554 705)      |
| <b>Solde à la fin</b>                   | <u>-</u>    | \$ | <u>959 420</u> |

**15. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS**

Les contaminants ayant entraîné la constatation du passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures aromatiques monocycliques et polycycliques, des hydrocarbures pétroliers, des huiles et graisses minérales, des métaux et du soufre et proviennent des activités maritimes, de construction navale et de commerce de bois de 1750 à 1900 environ. Une voie ferrée a été aménagée vers 1920 puis des dépôts pétroliers et un oléoduc ont été exploités à partir des années 1940-1950 jusqu'aux années 1980-1990. Une partie de ces terrains a été créée à partir de remblai dans les années 1940 à 1980. Les réservoirs hors sol et une partie de l'oléoduc ont été démantelés dans les années 1980-1990.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Il est évalué à 707 721 \$ au 31 mars 2021. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour le site de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 faisant partie du passif au titre des sites contaminés. Ainsi, le passif au titre des sites contaminés comptabilisé au 31 mars 2021 tient compte d'une majoration des coûts de 36 992 \$.

Un recouvrement de 162 355 \$, relatif à la portion des travaux de la promenade Samuel-De Champlain phase 3 attribuable au ministère des Transports, est comptabilisé à titre d'actif au poste Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement de l'état de la situation financière.

**16. DETTES**

|  | <u>2021</u>       |    | <u>2020</u>       |
|--|-------------------|----|-------------------|
| <b>Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec</b>  |                   |    |                   |
| Emprunts auprès du Fonds de financement, portant intérêt à des taux effectifs variant de 0,89 % à 5,17 % (2020 : 1,63 % à 5,17 %), remboursables par versements semestriels en capital de 13 339 \$ à 747 050 \$ (2020 : 13 339 \$ à 747 050 \$) et par des versements finaux variant de 495 416 \$ à 2 221 439 \$ (2020 : 495 416 \$ à 2 221 439 \$) et venant à échéance entre le 1 <sup>er</sup> décembre 2021 et le 31 mars 2039 (1 <sup>er</sup> décembre 2020 et le 31 mars 2039 en 2020). | 58 090 994        | \$ | 62 404 302        |
| Billet à court terme, 0,3125 %, en attente de financement à long terme (2020 : 1,23 %)   | 22 647 516        |    | 9 791 517         |
|  | <u>80 738 510</u> | \$ | <u>72 195 819</u> |

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

|              |            |    |
|--------------|------------|----|
| 2022         | 30 751 229 | \$ |
| 2023         | 7 288 651  | \$ |
| 2024         | 6 882 329  | \$ |
| 2025         | 6 882 329  | \$ |
| 2026         | 7 822 825  | \$ |
| 2027 et plus | 21 367 777 | \$ |

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**17. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

|                               | <u>2021</u>       | <u>2020</u>       |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Solde au début</b>         | 412 500 \$        | 462 500 \$        |
| Virement des apports reportés | <u>(50 000)</u>   | <u>(50 000)</u>   |
| <b>Solde à la fin</b>         | <u>362 500 \$</u> | <u>412 500 \$</u> |

**18. DÉPÔT EN FIDÉICOMMIS**

Le 24 septembre 2019, la Commission a déposé en fidéicommis un montant de 20 000 \$ au nom du vendeur pour l'acquisition d'un terrain afin de réaliser le projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3. La Commission est devenue propriétaire du terrain le 26 mai 2021.

**19. AVANCE SUR TRAVAUX À EFFECTUER**

Conformément à l'article 6.2.4 de l'entente tripartite signée le 10 mai 2019 entre la Commission, le gouvernement du Québec et la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada pour le déplacement du corridor ferroviaire existant dans le cadre du projet de la promenade Samuel-De Champlain phase 3, la Commission a versé à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada un montant de 5 709 118 \$ le 10 décembre 2020.

Ce montant est une avance versée à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada afin qu'elle puisse réaliser progressivement les travaux relatifs au déplacement de la voie ferrée sans avoir à encourir de frais de financement.

À la suite de retards constatés dans l'avancement des travaux, la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada a choisi de rembourser la Commission et de ne conserver qu'une partie du montant initial versé. Les opérations relatives à l'avance au cours de l'exercice sont les suivantes :

|  | <u>2021</u>        |
|--|--------------------|
| Avance versée à la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada | 5 709 118 \$       |
| Remboursement de l'avance en cours d'exercice                      | <u>(5 212 565)</u> |
| <b>Solde à la fin</b>  | <u>496 553 \$</u>  |

**COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,63 % à 10,33 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2020 et 2021, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur), qui sera déterminé par Retraite Québec, sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, la Commission a estimé un montant de compensation correspondant à 6 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2021 (2020 : 6 %).

Les cotisations de la Commission, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 320 604 \$ (2020 : 328 967 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**31 MARS 2021**

**21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|  |               |                        |               |                         |                                  |                 |                         |             |                  |                            |                             | 2021                                | 2020           |                |
|--|---------------|------------------------|---------------|-------------------------|----------------------------------|-----------------|-------------------------|-------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|----------------|----------------|
|  | Terrains      | Parcs et espaces verts | Bâtiments     | Équipement informatique | Équipement et mobilier de bureau | Mobilier urbain | Améliorations locatives | Expositions | Matériel roulant | Aménagement dans les parcs | Aménagement d'une promenade | Aménagement en cours de réalisation | TOTAL          | TOTAL          |
| <b>COÛT</b>  |               |                        |               |                         |                                  |                 |                         |             |                  |                            |                             |                                     |                |                |
| Solde au début                                       | 18 709 182 \$ | 6 \$                   | 45 082 813 \$ | 636 376 \$              | 1 892 584 \$                     | 1 677 053 \$    | 171 439 \$              | 548 927 \$  | 191 835 \$       | 33 290 330 \$              | 65 587 101 \$               | 30 253 847 \$                       | 198 041 493 \$ | 146 222 095 \$ |
| Acquisition  | -             | -                      | 2 090         | 57 407                  | 28 284                           | -               | -                       | -           | -                | 7 051                      | -                           | 17 755 036                          | 17 849 868     | 51 882 870     |
| Transfert  | -             | -                      | 1 017 010     | -                       | -                                | -               | -                       | -           | -                | 1 970 383                  | -                           | (2 987 393)                         | -              | -              |
| Radiation suite à la démolition de la piste cyclable | -             | -                      | -             | -                       | -                                | -               | -                       | -           | -                | -                          | (7 118 040)                 | -                                   | (7 118 040)    | -              |
| Autres radiations                                    | -             | -                      | -             | (108 824)               | -                                | -               | -                       | -           | -                | -                          | -                           | -                                   | (108 824)      | (63 472)       |
| Réduction de valeur <sup>(1)</sup>                   | -             | -                      | -             | -                       | -                                | -               | -                       | -           | -                | -                          | -                           | (408 972)                           | (408 972)      | -              |
| Solde à la fin                                       | 18 709 182 \$ | 6 \$                   | 46 101 913 \$ | 584 959 \$              | 1 920 868 \$                     | 1 677 053 \$    | 171 439 \$              | 548 927 \$  | 191 835 \$       | 35 267 764 \$              | 58 469 061 \$               | 44 612 518 \$                       | 208 255 525 \$ | 198 041 493 \$ |
| <b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>                          |               |                        |               |                         |                                  |                 |                         |             |                  |                            |                             |                                     |                |                |
| Solde d'ouverture                                    | -             | -                      | 9 495 974 \$  | 424 017 \$              | 1 427 017 \$                     | 1 058 122 \$    | 139 566 \$              | 374 248 \$  | 160 137 \$       | 11 744 886 \$              | 38 195 509 \$               | -                                   | 63 019 476 \$  | 57 389 506 \$  |
| Amortissement de l'exercice                          | -             | -                      | 2 279 618     | 120 749                 | 79 840                           | 84 865          | 21 248                  | 109 785     | 15 252           | 1 404 590                  | 3 011 117                   | -                                   | 7 127 064      | 5 693 442      |
| Radiation suite à la démolition de la piste cyclable | -             | -                      | -             | -                       | -                                | -               | -                       | -           | -                | -                          | (4 270 824)                 | -                                   | (4 270 824)    | -              |
| Autres radiations                                    | -             | -                      | -             | (108 824)               | -                                | -               | -                       | -           | -                | -                          | -                           | -                                   | (108 824)      | (63 472)       |
| Solde à la fin                                       | -             | -                      | 11 775 592 \$ | 435 942 \$              | 1 506 857 \$                     | 1 142 987 \$    | 160 814 \$              | 484 033 \$  | 175 389 \$       | 13 149 476 \$              | 36 935 802 \$               | -                                   | 65 766 892 \$  | 63 019 476 \$  |
| <b>VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS</b>    |               |                        |               |                         |                                  |                 |                         |             |                  |                            |                             |                                     |                |                |
| Valeur comptable nette 2020                          | 18 709 182 \$ | 6 \$                   | 35 586 839 \$ | 212 359 \$              | 465 567 \$                       | 618 931 \$      | 31 873 \$               | 174 679 \$  | 31 698 \$        | 21 545 444 \$              | 27 391 592 \$               | 30 253 847 \$                       | -              | 135 022 017 \$ |
| Valeur comptable nette 2021                          | 18 709 182 \$ | 6 \$                   | 34 326 321 \$ | 149 017 \$              | 414 011 \$                       | 534 066 \$      | 10 625 \$               | 64 894 \$   | 16 446 \$        | 22 118 288 \$              | 21 533 259 \$               | 44 612 518 \$                       | 142 488 633 \$ | -              |

Les parcs et espaces verts sont constitués du parc du Bois-de-Coulonge, du parc de l'Amérique-Française, du parc du Cavalier-du-Moulin, du parc de la Francophonie, du parc de l'Amérique-Latine, du domaine Cataract et du parc des Moulins et les boisés attenants. La Commission continue d'exploiter et de préserver les parcs par un programme d'entretien et elle les améliore par la réalisation de projet d'aménagement.

Des intérêts représentant une somme de 66 000 \$ (2020 : 143 130 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Au cours de l'exercice 2021, des aménagements en cours de réalisation d'une somme de 2 987 393 \$ ont été complétés et transférés dans les bâtiments et l'aménagement dans les parcs (2020 : 736 050 \$ ont été complétés et transférés dans l'aménagement dans les parcs).

Des immobilisations corporelles d'un montant de 7 949 910 \$ (2020 : 4 013 404 \$) sont incluses dans *Fournisseurs et autres charges à payer*.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la Commission a acquis, d'une entité sous contrôle commun, les immobilisations relatives à la place des Canotiers pour une considération de 37 607 892 \$. Cette considération inclut des contributions de partenaires de 11 772 784 \$ qui ont été encaissées, avant le transfert de propriété, directement par l'entité sous contrôle commun. De plus, un solde de 25 572 699 \$ a été financé par un emprunt au Fonds de financement qui a été versé directement auprès de l'entité sous contrôle commun. Par conséquent, ces montants d'acquisition n'ont pas eu d'incidence sur le flux de trésorerie.

<sup>(1)</sup> La réduction de valeur représente un montant de 408 972 \$ qui est inclus dans le poste charge environnementale à l'état des résultats et n'a aucune incidence sur le flux de trésorerie.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La Commission est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente et directrice générale de la Commission.

La Commission n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

**23. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS**

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Commission sont liés à la trésorerie, aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et aux contributions à recevoir.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minime puisque les sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et aux contributions à recevoir est minime puisqu'au 31 mars 2021, 99 % des créances provenaient d'entités gouvernementale et municipale et d'une institution financière reconnue (2020 : 98,6 % provenaient d'entités gouvernementale et municipale et d'une institution financière reconnue) et 100 % des contributions à recevoir provenaient d'entités municipales (2020 : 100 % provenaient d'entités gouvernementale et municipale). Les tableaux suivants présentent les créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi que des contributions à recevoir de manière chronologique :

**CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR**

|                               | <u>2021</u>      |           | <u>2020</u>      |           |
|-------------------------------|------------------|-----------|------------------|-----------|
| Moins de 30 jours             | 5 058 862        | \$        | 3 170 919        | \$        |
| De 30 jours à 60 jours        | 2 557 602        |           | 112 245          |           |
| De 61 jours à 90 jours        | -                |           | 1 770            |           |
| Plus de 90 jours <sup>1</sup> | 32 906           |           | 28 707           |           |
|                               | <u>7 649 370</u> | <u>\$</u> | <u>3 313 641</u> | <u>\$</u> |

**CONTRIBUTIONS À RECEVOIR**

|                               | <u>2021</u>  |           | <u>2020</u>   |           |
|-------------------------------|--------------|-----------|---------------|-----------|
| Moins de 30 jours             | -            | \$        | 20 000        | \$        |
| Plus de 90 jours <sup>2</sup> | 9 670        |           | 9 670         |           |
|                               | <u>9 670</u> | <u>\$</u> | <u>29 670</u> | <u>\$</u> |

<sup>1</sup> Les créances datant de plus de 90 jours proviennent à 76,5 % des autres revenus (2020 : 55,9 % provenaient des revenus de location).

<sup>2</sup> Les contributions à recevoir datant de plus de 90 jours proviennent à 100 % d'une entité municipale (2020 : 100 % proviennent d'une entité municipale). Ces contributions à recevoir sont reliées à des projets et sont consignées dans des ententes.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**23. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

La Commission finance ses charges ainsi qu'une partie de ses acquisitions d'immobilisations corporelles à l'aide des subventions, des contributions et de ses activités de fonctionnement. Les immobilisations corporelles touchant les grands projets sont financées à l'aide de la dette portant un taux fixe. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Commission des subventions relatives au financement des immobilisations et d'autres charges. Ces subventions correspondent au remboursement du capital et des intérêts de la totalité de cette dette, qu'il a préalablement autorisé par décret. S'il advenait que la Commission ne soit pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts institué par celle-ci, la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale élaborerait et mettrait en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant des prévisions budgétaires et de trésorerie et en surveillant les plans de financement. La Commission considère que le risque de liquidité est faible. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

| PASSIFS FINANCIERS   | 2021               |                          |                         |                    |                    |                     |
|--|--------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
|  | Total<br>\$        | Moins de<br>6 mois<br>\$ | De 6 à 12<br>mois<br>\$ | De 1 à 2 ans<br>\$ | De 2 à 5 ans<br>\$ | Plus de 5 ans<br>\$ |
| Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation | 14 206 181         | 13 960 451               | 245 730                 | -                  | -                  | -                   |
| Dettes   | 89 817 393         | 27 071 081               | 5 136 917               | 8 774 719          | 24 474 505         | 24 360 171          |
|  | <b>104 023 574</b> | <b>41 031 532</b>        | <b>5 382 647</b>        | <b>8 774 719</b>   | <b>24 474 505</b>  | <b>24 360 171</b>   |

| PASSIFS FINANCIERS   | 2020              |                          |                         |                    |                    |                     |
|--|-------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
|  | Total<br>\$       | Moins de<br>6 mois<br>\$ | De 6 à 12<br>mois<br>\$ | De 1 à 2 ans<br>\$ | De 2 à 5 ans<br>\$ | Plus de 5 ans<br>\$ |
| Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation | 9 103 257         | 8 960 447                | 142 810                 | -                  | -                  | -                   |
| Dettes   | 82 796 124        | 14 359 247               | 5 703 697               | 9 268 066          | 23 006 214         | 30 458 900          |
|  | <b>91 899 381</b> | <b>23 319 694</b>        | <b>5 846 507</b>        | <b>9 268 066</b>   | <b>23 006 214</b>  | <b>30 458 900</b>   |

**Risque du marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix courant. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La dette est à taux d'intérêt fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposée la Commission sur cette dernière est minime étant donné que la Commission envisage de la rembourser selon l'échéancier.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**24. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS**

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2021, la Commission a des obligations qui totalisent 87 442 752 \$ (2020 : 32 853 883 \$). De ce montant, 61 533 327 \$ sont des obligations avec des parties apparentées (2020 : 17 206 322 \$).

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

|              |               |
|--------------|---------------|
| 2022         | 66 850 547 \$ |
| 2023         | 14 859 677 \$ |
| 2024         | 2 134 198 \$  |
| 2025         | 1 577 708 \$  |
| 2026         | 718 842 \$    |
| 2027 et plus | 1 301 780 \$  |

**DROITS CONTRACTUELS**

La Commission a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de la part de ses partenaires. Les droits contractuels sont consignés dans des ententes conclues dans le cadre de certains projets. Ils totalisent 34 512 808 \$ (2020 : 381 000 \$). De ce montant 33 688 375 \$ sont des droits avec des parties apparentées (2020 : 30 000 \$). Les droits exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

|              |               |
|--------------|---------------|
| 2022         | 29 128 802 \$ |
| 2023         | 5 060 006 \$  |
| 2024         | 9 000 \$      |
| 2025         | 9 000 \$      |
| 2026         | 9 000 \$      |
| 2027 et plus | 297 000 \$    |

**25. ÉVENTUALITÉS**

**Environnement**

Les activités de la Commission sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

**Amiante**

Certains immeubles de la Commission construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs et de la population en général guide la Commission dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où l'état de l'immeuble les justifie.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

**25. ÉVENTUALITÉS (SUITE)**

**Terrains contaminés**

La Commission possède également certains terrains présentant des sources potentielles ou réelles de contamination. Un passif au titre des sites contaminés relatif aux coûts de réhabilitation de ces terrains est comptabilisé, lorsqu'il est probable que la Commission en assumera la responsabilité, dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les principales sources des contaminations sont reliées à la présence potentielle de système de chauffage à l'huile et anciens réservoirs à l'huile de chauffage, des débris de démolition, des cendres enfouies à la suite d'un incendie ainsi que d'un dépotoir. La nature des contaminants est principalement des hydrocarbures, des métaux et du soufre. La Commission n'est pas en mesure d'évaluer le passif, puisque les études environnementales requises et les analyses comparatives n'ont pas été réalisées jusqu'à maintenant sur ces terrains. En conséquence, aucun passif n'est comptabilisé pour ces terrains potentiellement ou réellement contaminés.

**26. INCIDENCES DE LA PANDÉMIE MONDIALE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

À la suite de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a notamment interdit les rassemblements et a limité les activités économiques aux services jugés essentiels. Au cours de l'exercice 2020-2021, le gouvernement du Québec a annoncé la reprise graduelle des activités économiques. Cette situation a eu une incidence sur les revenus de la Commission puisque ses activités de location ainsi que ses revenus de billetterie et activités éducatives ont dû être suspendus entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021 et n'ont pas repris depuis ce temps.

La Commission a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et l'incidence de la pandémie de COVID-19 demeurent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de la Commission pour les périodes futures.

**27. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2021.

# RAPPORT ANNUEL

de la Commission de la  
capitale nationale du Québec

**2020  
2021**

# RAPPORT ANNUEL

de la Commission de la  
capitale nationale du Québec

2020  
2021



COMMISSION DE  
LA CAPITALE  
NATIONALE

Québec 